

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal du secteur de Laverlochère, le 6 janvier 2020 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Claude Lemens, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller.

Est absent : Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout des points suivants :

2.1.- Nomination d'un secrétaire d'assemblée

10.1- Sentier de l'entre-vent

10.2.- Dossier Piscine

10.3.- Suivi taxes foncière 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

20-01-01

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Bertrand Julien d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2.1.- Nomination d'un secrétaire d'assemblée

CONSIDÉRANT l'absence de monsieur Yan Bergeron, directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité de Laverlochère-Angliers;

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir un secrétaire d'assemblée pour la séance actuelle;

20-01-02

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine que le conseil municipal autorise la nomination de madame Line Bélanger à titre de secrétaire d'assemblée pour la séance du 6 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.1- Adoption du procès-verbal du 2 décembre 2019.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

20-01-03

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.2- Adoption du procès-verbal du 17 décembre 2019.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

20-01-04

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.- Période de questions et demande verbale.

Les gens présents dans la salle posent leurs questions.

5.- Revenus

REVENUS DÉCEMBRE 2019

Location salle	1 103.09 \$
Assurance	44.00 \$
Mutation	38.25 \$
Confirmation taxes	2.76 \$
Loyer bureau MRC	14 803.03 \$

Loisir et Sport AT (Clubs Âge d'or)	2 062.50 \$
Taxes à rec	1 519.70 \$
Foncières	15 002.76 \$
Aqueduc	3 303.38 \$
Égout	334.47 \$
Traitement des eaux	857.48 \$
Mat. Résiduelle	3 023.83 \$
Dép. Congrès Lyne G.	445.05 \$
Intérêts	1 655.19 \$
Photocopiers	1.60 \$
Permis	25.00 \$
Arrondissement	0.02 \$
Total:	<u>44 222.11 \$</u>

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

20-01-05

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que les dépenses présentées pour le mois de décembre 2019 soient autorisées pour des factures s'élevant à 86 357.69 \$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 20 497.08 \$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 20 décembre 2019, totalisant des dépenses de 106 854.77 \$, plus une somme de 16 953.30 \$ consignée au rapport des salaires nets du 23 décembre 2019, le tout totalisant 123 808.07 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1.- Demande de don de la part de la Fabrique de Laverlochère-Anglier
Demande de Monsieur Racette sur le don demandé en 2019. Une rencontre aura lieu en janvier pour préparer la politique de don. Une vérification sera faite auprès de la MRC, afin de déterminer si la Fabrique se qualifie pour une subvention auprès de la FDT.

7.- Dossiers municipaux

7.1.- TECQ

Les redditions de comptes seront effectuées au cours du mois de janvier.

7.2.- Transport adapté

CONSIDÉRANT que la Corporation du transport adapté du Témiscamingue (CTAT) a besoin d'une résolution de la part de la municipalité de Laverlochère-Angliers qui s'engage à verser sa contribution pour l'année 2020;

20-01-06

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère Cindy Cotten que la municipalité de Laverlochère-Angliers autorise, à même le Fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue au montant de 3940\$ pour la période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

QUE le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRCT) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT et qu'il subventionne le service.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.3.- Gouvernance

7.3.1.- Reddition de compte Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projet particuliers d'amélioration

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Laverlochère-Angliers a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli pour le dossier 00027705-1-85052 (08) – 2018-07-26-27;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyé est de compétence municipale et admissible au PAV;

20-01-07

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers approuve les dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.3.2- Adoption du rapport d'activité annuel 2018-2019 (an 2) pour le plan de mise en œuvre du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 18 octobre 2017 et l'entrée en vigueur dudit schéma révisé le 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la transmission au ministère de la Sécurité publique sera réalisée par la MRC de Témiscamingue, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, d'ici fin février 2020, conformément aux directives du ministère;

20-01-08

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyna Pine et résolu unanimement

D'ADOPTER le rapport d'activité incendie pour la période s'étendant du 25 octobre 2018 au 25 novembre 2019 (an 2) tel que présenté.

DE TRANSMETTRE le rapport d'activité incendie (an 2) au responsable du rapport à la MRC de Témiscamingue afin qu'il puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

7.3.3.- Révision frais de déplacement avec véhicule

CONSIDÉRANT le taux actuel de 0.45 \$ du km (Résolution 12-12-628);

CONSIDÉRANT que la MRC compense pour les déplacements à un taux de 0.46 \$ du km;

20-01-09

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'ajuster le prix de compensation pour les déplacements avec véhicule à 0.46 \$ du km, s'ajustant ainsi avec la MRC de Témiscamingue à partir du 1^{er} janvier 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.4.- Ressources humaines

7.4.1- Démission de l'employé 20-0005

L'employé 20-0005 a démissionné de son poste d'entretien ménager du centre communautaire d'Angliers. L'employé 20-0006, qui est déjà à notre emploi, a pris ces nouvelles responsabilités.

7.4.2- Adoption politique salariale 2020

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Laverlochère-Angliers s'est dotée d'une politique administrative;

20-01-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Claude Lemens d'adopter la politique administrative salariale 2020, en vigueur en date de la première période de paye de l'année, soit du 29 décembre 2019 au 4 janvier 2020, puis jointe au livre de paie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8- Rapport des comités.

8.1.- Brigade incendie

À la prochaine rencontre des directeurs généraux, un point sur la formation des pompiers sera discuté.

Une rencontre entre les pompiers du secteur d'Angliers et du secteur de Laverlochère sera organisée sous peu.

8.2.- Commission familiale et MADA

8.3.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers

8.4.- Centre communautaire

Le nettoyage de la moisissure a été effectué dans la semaine du 16 décembre 2019. Un suivi sera fait au cours des prochaines semaines.

8.5.- Éducation populaire

8.6.- Les promoteurs d'Angliers

8.7.- Comité des Loisirs et sports

8.8.- ÉLAN

8.9.- Comité consultatif d'urbanisme

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

9.1.- ZIS

La zone du village d'Angliers est retiré de la ZIS, nous discutons avec le MAMH pour retirer le secteur du Lac long.

9.2.- Poste Canada

Il semble peu probable que le courrier du secteur d'Angliers soit trié dans le secteur de Laverlochère dû à des contraintes d'espaces. (Colis et poste rural.) Les discussions sont en marche. Il est à noter que la poste située au marché Léane ne subira aucun changement.

Concernant le courrier dont les adresses sont masquées en noir, cela devrait cesser sous peu. Le centre de tri de Rouyn-Noranda a été avisé de la situation.

10.- Affaires nouvelles

10.1- Sentier de l'Entrevent

Il y aura une possibilité de tenir 2 évènements en 2020 dans le sentier de l'Entrevent.

10.2.- Dossier Piscine

Suivi de Monsieur Daniel Barrette sur le dossier

10.3.- Suivi taxes foncières passé dues.

L'envoi de lettre aux personnes avec des passé dû sur leur compte de taxe à eu un l'effet escompté. Les montants passés dû ont diminué de 71 360.14\$ à un montant total de 57 500.87\$.

10.4.- Rencontre de travail

Une rencontre de travail aura lieu le 21 janvier à 19h00 à Laverlochère, afin d'établir une politique de don. Cette rencontre servira aussi à discuter de nos différents sites de villégiature.

10.5.- Changement de statut sur immeuble

Daniel Dufault sera contacté, afin d'avoir la procédure pour transformer un immeuble en immeuble patrimonial.

11.- Information du maire.

12.- Période de questions.

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

13.- Clôture de l'assemblée.

Le président déclare la levée de la séance, il est 20h40.

Daniel Barrette, maire

Line Bélanger, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers, tenue à la salle du conseil, le 13 janvier 2020 à 19h sous la présidence de Daniel Barrette, maire.

Sont présents : Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;

Est absent : Monsieur Claude Lemens, conseiller;
Madame Cindy Cotten, conseillère;

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Barrette, maire.

Est également présent : Monsieur Yan Bergeron, directeur général, secrétaire-trésorier.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2.- Acceptation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour tel qu'inscrit à la convocation;

20-01-11

Il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'accepter l'avis de convocation et l'ordre du jour tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption résolution pour participer au programme Rénovation Québec

ATTENDU QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers désire adhérer au programme Rénovation Québec dans le but de bonifier le programme AccèsLogis Québec pour la réalisation du projet ACL786 portant le nom de Résidence E.L.A.N.;

20-01-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Laverlochère-Angliers décide de ce qui suit :

La municipalité de Laverlochère-Angliers demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme Rénovation Québec. La municipalité désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification AccèsLogis Québec). Le montant de l'aide financière assumé par la Municipalité sera déterminé à la DAF à l'étape de l'engagement définitif du projet sans toutefois dépasser 250 000\$.

Le maire, Monsieur Daniel Barrette et le directeur général, Monsieur Yan Bergeron, soient autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme Rénovation Québec. La municipalité accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme Rénovation Québec.

5.- Période de questions.

Le maire donne la parole aux personnes présentes.

6.- Clôture de l'assemblée.

20-01-13

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Manon Perron que la séance est levée, il est 16h10.

Daniel Barrette, maire Yan Bergeron, dg, sec. trés.

Je, Daniel Barrette, maire, atteste que la signature du présent procès- verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire.

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal du secteur d'Angliers, le 3 février 2020 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Claude Lemens, conseiller;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller.

Est absent : Monsieur Normand Bergeron, conseiller

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout point 7.7.6.- Prêt temporaire lié à la TECQ du secteur Angliers
Ajout point 7.8.3.- Résolution pour entente temporaire pour la couverture des services en eau potable et en eaux usées

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

20-02-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.1- Adoption du procès-verbal du 6 janvier 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

20-02-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.2- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 janvier 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

20-02-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.- Période de questions et demande verbale.

Un citoyen à tenter d'intimider le conseil pendant la période de questions.

5.- Revenus

REVENUS JANVIER 2020

Location salle	783.75 \$
Carrière et sablière	627.47 \$
Mutation	2 641.15 \$
Location du fiche	70.00 \$
Location chaises et tables	4.00 \$
Taxes à rec	1 965.22 \$
Foncières	8 386.34 \$
Aqueduc	1 268.54 \$
Égout	112.49 \$
Traitement des eaux	443.11 \$
Mat. Résiduelle	1 557.12 \$
Intérêts	144.57 \$
Photocopiers	11.00 \$
Constat police	232.80 \$
Arrondissement	0.03 \$
Total:	<u>18 247.59 \$</u>

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

20-02-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine que les dépenses présentées pour le mois de janvier 2020 soient autorisées pour des factures s'élevant à 102 880.79\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 25 887.75\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 29 janvier 2020, totalisant des dépenses de 128 768.54\$, plus une somme de 21 390.74\$ consignée au rapport des salaires nets du janvier 2020, le tout totalisant 150 159.28 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1.- Demande d'approbation d'opération cadastrale partie du lot 3 334 924

CONSIDÉRANT que la demande d'opération cadastrale du 3 334 924 se base sur un droit acquis à des fins résidentielles pour ce lot, relativement à la CPTAQ;

20-02-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'approuver cette opération cadastrale projetée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.2.- Demande Comité Loisirs et Sports de Laverlochère

CONSIDÉRANT que le comité demande le soutien financier et matériel pour la Rigolade du Printemps;

20-02-19

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine que le conseil autorise la fermeture temporaire de la rue Labelle Ouest les 15, 16 et 17 mai 2020;

QUE nous mettons à leur disposition la salle du Pavillon avec les chaises et les tables;

QUE la rétrocaveuse, le camion-citerne et l'autopompe sont prêtés durant l'activité de même que les gros bacs de recyclage qui sont près de la salle sont déplacées sur le terrain où se déroule l'évènement;

QUE, selon la disponibilité de nos employés, ces derniers pourront participer à la préparation de l'évènement;

QUE nous les dégageons de toutes responsabilités dans le cas d'un bris de l'émissaire, si les véhicules utilisent le point de passage qui a été déterminé par la municipalité;

QUE dans le cas qu'un incident survient à l'émissaire à un point autre que le point de passage, le comité Loisirs et Sports de Laverlochère sera responsable;

QUE nous leur accordons une commandite de 2500\$ pour financer les jeux gonflables;

QUE nous leurs permettons l'installation de camion-restaurant le samedi soir et le lundi dans la cour de la salle communautaire, étant donné que la soirée se situe à l'extérieure du site.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.3.- Demande Comité Loisirs et Sports d'Angliers

CONSIDÉRANT que le comité demande un soutien matériel pour le Festival du Poisson;

20-02-20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que nous leur fourniront sans frais plusieurs tables;

QUE, selon la disponibilité de nos employés, ces derniers pourront participer à la préparation de l'évènement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.4.- Demande de la Fabrique St-Isidore

CONSIDÉRANT que la fabrique a rencontré le conseil en le 15 octobre dernier pour demander des fonds pour la réfection de la toiture de l'église;

20-02-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'offrir un montant de 1000\$ en don;

QUE la municipalité accompagne la Fabrique St-Isidore dans sa recherche de fonds.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.5.- Demande de rencontre des promoteurs

Les promoteurs demandent une rencontre à la suite de l'envoi de notre facture et du document pour les services rendus de l'année 2019. Un représentant du Ministère de la culture sera présent.

Les promoteurs seront contactés, afin de déterminer une date de rencontre.

6.6.- Modification de la fermeture de la rue des Écoles Sud

CONSIDÉRANT la résolution 16-12-1578 qui a été adopté en décembre 2016;

CONSIDÉRANT la demande faite par la commission scolaire Lac Témiscamingue de repousser de 15 minute la période de fermeture, suite à la nouvelle période de récréation;

20-02-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens qu'afin d'assurer la sécurité des enfants fréquentant l'école St-Isidore, que la rue des Écoles Sud soit fermée 15 minutes plus soit de 15 h 00 à 15h45, du lundi au vendredi de septembre à juin, excepté les autobus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.7.- Demande de don de la fondation Brousseau-Dargis

Aucun don ne sera fait.

6.8.- Brunch au centre communautaire préparé par Monsieur Pascal Perreault

Vérification avec les assurances de la municipalité pour s'assurer qu'aucune assurance supplémentaire ne doit être prise. Nous attendons un retour mardi matin des assurances. Tout devrait être conforme, car aucun équipement de cuisson ne sera utilisé. Seulement les brûleurs standard pour les réchauds lors d'évènement avec traiteurs.

7.- Dossiers municipaux

7.1.- TECQ

Nous allons terminer les redditions finales de compte au cours de cette semaine.

7.2.- Programme subvention

7.2.1.- Demande subvention au Volet 1 du fond FDT pour la construction du chemin au Lac Robinson

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est engagée à construire le chemin du Lac Robinson, si plus de 7 terrains trouvent un locataire;

CONSIDÉRANT que ce chemin doit être construit au printemps 2020;

CONSIDÉRANT que ce projet est conjoint avec la MRC;

20-02-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de permettre à Yan Bergeron, directeur général de soumettre une demande de subvention au Volet 1 du fond FDT pour la construction du chemin au Lac Robinson.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.2.2.- Résolution d'appui à la demande de subvention au Volet 1 du fond FDT de la part de la Fabrique St-Isidore

CONSIDÉRANT que le toit de l'église appartenant à la Fabrique St-Isidore de Laverlochère à besoin de réparation;

CONSIDÉRANT qu'il y a une possibilité d'y amener la collection de nids de guêpe de Laverlochère;

CONSIDÉRANT que chaque année, l'église est l'hôte d'un spectacle dans le cadre du Festival des guitares du Monde;

CONSIDÉRANT la réponse des citoyens pour le financement et les fonds déjà amassés;

CONSIDÉRANT le caractère rassembleur de l'immeuble;

20-02-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'appuyer le projet de la Fabrique St-Isidore.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.2.3.- Résolution à la MRC pour appliquer sur le programme de subvention du ministère de la Culture pour la restauration des bâtiments patrimoniaux

CONSIDÉRANT que la municipalité est en processus de citation de l'école centrale d'Angliers;

CONSIDÉRANT que suite à la citation nous nous qualifions pour le programme de subvention du ministère de la Culture;

CONSIDÉRANT que la MRC fera la demande pour tous les projets du territoire;

20-02-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de donner la candidature de l'école centrale d'Angliers à la MRC, afin que celle-ci applique sur le programme en notre nom.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.2.4- Subvention pour conversion des systèmes de chauffage

Des recherches de subventions seront effectuées, afin de convertir le système de chauffage actuel.

7.3.- Liste des immeubles mises en ventes pour non-paiement de l'impôt foncier

CONSIDÉRANT la liste des immeubles à mettre en vente qui a été remis pour consultation aux conseillers;

CONSIDÉRANT la liste complète des comptes à recevoir remis pour consultation aux conseillers;

20-02-26

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'autoriser le directeur général de faire parvenir la liste des immeubles mis en ventes pour non-paiement de l'impôt foncier à la MRC.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.4.- Installation stèle radar 2020

Pour Angliers, la stèle radar sera installée à la sortie du village côté Ouest, pour les véhicules qui quitte le village.

Pour Laverlochère, la stèle radar sera installée près de l'école pour les véhicules qui arrive dans le village.

7.5.- Approbation du rapport « Analyse passif environnemental »

CONSIDÉRANT qu'un rapport intitulé « Analyse passif environnemental » a été fait en 2016 en regard des sites potentiellement contaminés;

CONSIDÉRANT que ce rapport a été mis à jour en 2019 avec les terrains situés dans le secteur Angliers;

20-02-27

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que le conseil approuve les conclusions du rapport intitulé « Analyse de passif environnemental » et constate qu'un seul terrain municipal a un risque de contamination, soit le terrain ayant le matricule 2467 88 3921.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

7.6.- Résolution sur le financement de l'infrastructure aquatique

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers a pris le leadership pour documenter l'option d'une nouvelle infrastructure aquatique et que 3 sous-comités ont été créés pour faire avancer le dossier;

CONSIDÉRANT QUE le comité de financement, sous la direction de Monsieur Daniel Barrette, maire de Laverlochère-Angliers, s'est réuni à 2 reprises, et que deux autres rencontres ont eu lieu, pour valider l'intérêt de certaines municipalités pour des modèles de scénarios financiers;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la firme l'Escabeau mentionnait que deux sites devaient être analysés pour recevoir une nouvelle infrastructure, soit Lorrainville ou Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lorrainville a été la 1^{ère} municipalité à déposer une « offre » pour sa contribution volontaire, dans l'éventualité où la nouvelle piscine serait située sur leur territoire, résolution émise lors de leur séance du 17 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Ville-Marie a produit une résolution similaire à la municipalité de Lorrainville, à sa séance du 20 janvier 2020, selon les mêmes balises, prétextant que la ville ne voulait pas faire de la surenchère pour accueillir la nouvelle piscine chez elle;

CONSIDÉRANT QUE le comité de financement priorise un site situé sur le territoire de la ville de Ville-Marie, vu le bassin de population et que le plus grand nombre d'utilisateurs se trouvent à Duhamel-Ouest et Ville-Marie, selon les dernières statistiques de fréquentation disponibles (58 %);

CONSIDÉRANT QUE les élus, avant de statuer définitivement sur une contribution financière de leur municipalité respective, demandaient de documenter des scénarios financiers pour une nouvelle infrastructure, pour un projet évalué autour de 10 M \$, avant d'être en mesure de statuer définitivement sur le projet;

CONSIDÉRANT QUE le comité de financement a statué sur un modèle de répartition de l'investissement et pour les frais récurrents annuels, soit sur une répartition 50-50 basée sur la population et la fréquentation, comme le modèle de financement annuel pour le RIFT;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Ville-Marie devra s'engager à respecter différents termes, du fait qu'elle sera la ville hôte de la nouvelle infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Ville-Marie devra s'engager à assumer 12,5 % des frais récurrents annuels, en surplus de la répartition entre les municipalités participantes au projet;

CONSIDÉRANT qu'à ce stade-ci du dossier, il s'avère essentiel que chaque municipalité du centre du Témiscamingue prenne position officiellement quant à leur soutien pour un projet de nouvelle infrastructure aquatique, afin de faire progresser les travaux des sous-comités;

20-02-28

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens et résolu unanimement

QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers est en accord pour que la nouvelle infrastructure aquatique soit localisée sur le territoire de la ville de Ville-Marie.

QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers adhère au principe d'une contribution financière basée sur une répartition 50-50, soit sur la population et la fréquentation, selon le scénario annexé aux présentes.

QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers s'engage à soutenir financièrement l'investissement et les frais récurrents annuels, pour une période de 25 ans.

QUE la présente position de la municipalité de Laverlochère-Angliers est conditionnelle à l'engagement de la ville de Ville-Marie, à respecter les termes suivants :

- S'engager à assumer un montant de 250 000 \$, par une contribution spécifique au financement de la nouvelle piscine, étant la ville hôte;
- À offrir gratuitement un terrain;
- Accorder un crédit de taxes sur l'immeuble, à perpétuité;
- De ne pas charger des services ou taxes au-delà de 2000 \$ annuellement dans les frais récurrents annuels de la nouvelle piscine;
- Que tous les revenus découlant de l'exploitation de l'infrastructure aquatique seront appliqués sur les dépenses d'exploitation et d'opération;
- Qu'au plus tard le 30 juin de chaque année, la ville (ou le gestionnaire de la nouvelle piscine), dépose auprès des municipalités participantes un état des revenus et dépenses, au 31 décembre de l'année précédente.

QUE la présente position de la municipalité de Laverlochère-Angliers est conditionnelle, également à ce que l'organisme gestionnaire de la nouvelle infrastructure, respecte les clauses suivantes :

- Que tous les revenus découlant de l'exploitation de l'infrastructure aquatique seront appliqués sur les dépenses d'exploitation et d'opération;
- Qu'au plus tard le 30 juin de chaque année, la ville (ou le gestionnaire de la nouvelle piscine), dépose auprès des municipalités participantes un état des revenus et dépenses, au 31 décembre de l'année précédente.
- Que si la ville de Ville-Marie ou l'organisme gestionnaire ne respectent pas les clauses énumérées précédemment, la municipalité de Laverlochère-Angliers pourra se retirer de son obligation de contribuer financièrement sur une période de 25 ans.

7.7.- **Gouvernance**

La conseillère Cindy Cotten quitte à 21h10

La conseillère Cindy Cotten revient à 21h13

7.7.1.- **Adoption politique de don et de visibilité**

CONSIDÉRANT le souhait des élus de se doter d'une politique de don et de visibilité, afin de leur aider dans leurs décisions liées aux différentes demandes du milieu;

20-02-29

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens et il est ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers d'adopter la Politique de don et de visibilité pour servir de guide aux élus lors de des demandes diverses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.7.2.- **Avis de motion pour le projet de règlement 2020-01**

Avis de motion est donné par la conseillère Manon Perron de la présentation d'un règlement portant le numéro 2020-01 concernant la garde, le contrôle et le soin des animaux dans la limite de la municipalité de Laverlochère-Angliers.

7.7.3.- **Présentation du projet de règlement 2020-01**

Repousse à mars pour la présentation.

7.7.4.- **Avis de motion pour le projet de règlement 2020-02**

Avis de motion est donné par le conseiller Bertrand Julien de la présentation d'un règlement portant le numéro 2020-02 concernant l'utilisation de conteneur.

7.7.5.- **Présentation du projet de règlement 2020-02**

Présentation du projet de règlement 2020-02.

Le maire Daniel Barette présente et explique le projet de règlement 2020-02 concernant l'utilisation de conteneur.

7.7.6.- **Prêt temporaire lié à la TECQ du secteur Angliers**

CONSIDÉRANT qu'il reste dans le programme de la TECQ 2014-2018 d'Angliers 212 882\$ à verser;

CONSIDÉRANT les coûts associés à la réfection ont atteint 403 169.62\$;

CONSIDÉRANT le niveau de liquidité actuel;

20-02-30

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de demander un prêt temporaire à la Caisse Desjardins du Témiscamingue au montant de 200 000\$ au taux de 3.5%;

QUE les personnes autorisées à signer ce prêt temporaire seront Daniel Barrette, maire de la municipalité et Yan Bergeron, Directeur Général Secrétaire Trésorier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.8.- **Ressource humaine**

7.8.1.- **Congédiement employé 10-0005**

CONSIDÉRANT que l'employé 10-0005 a été rencontré à plusieurs reprises depuis septembre 2019;

CONSIDÉRANT le manque d'amélioration durant la période de septembre 2019 à janvier 2020;

20-02-31

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de mettre fin à l'emploi de l'employé 10-0005

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.8.2.- Embauche d'un nouvel inspecteur municipal

Nous débutons la recherche pour un inspecteur municipal. Pour la durée de cette recherche, nous allons donner à contrat le tâche d'urbanisme, ainsi que la gestion de l'eau.

7.8.3.- Résolution pour entente temporaire pour la couverture des services en eau potable et en eaux usées

CONSIDÉRANT que la municipalité de Laverlochère-Angliers est présentement à la recherche d'un nouvel inspecteur municipal qui possède ses accréditations pour gérer l'eau potable et les eaux usées;

CONSIDÉRANT que nos employés actuels ne possèdent pas toutes les accréditations requises;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités sont regroupées afin de couvrir ces services;

20-02-32

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de permettre à Yan Bergeron, directeur général, de signer une entente temporaire avec les municipalités participantes afin de permettre la gestion de nos services d'eau potable et d'eaux usées;

QUE dans le cas où nous serions incapables de combler par une embauche les besoins à ce niveau dans les prochains mois, de considérer de joindre l'entente de façon permanente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8- Rapport des comités.

8.1.- Brigade incendie

8.2.- Commission familiale et MADA

8.3.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers

8.3.1.- Aménagement du Petit Lac Long

CONSIDÉRANT que l'Association Chasse et Pêche Témiscamingue Centre souhaite relancer la pêche à la truite dans le Petit Lac Long;

CONSIDÉRANT que l'Association Chasse et Pêche Témiscamingue Centre désire investir dans l'aménagement d'un site de pêche (chemin, stationnement, ensemencement de truites);

CONSIDÉRANT que l'Association Chasse et Pêche Témiscamingue Centre

désire développer des activités pour promouvoir la pêche et initier la relève à l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans la mission de la corporation de développement de Laverlochère de développer des projets pour vitaliser notre municipalité;

CONSIDÉRANT que ce projet a été appuyé par la municipalité de Laverlochère-Angliers et qu'il est recommandé par la corporation de développement de Laverlochère;

20-02-33

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'autoriser l'aménagement d'un chemin menant au Petit Lac Long et une aire d'accueil et de signer une entente à long terme avec l'Association Chasse et Pêche du Témiscamingue Centre pour l'utilisation du site du Petit Lac Long pour la réalisation des activités de pêche et tout autre activité en découlant.

Adopté par la majorité des conseillers

Dissidence de la conseillère Cindy Cotten

8.3.2.- Construction de chemin au Lac Robinson.

La corporation de développement de Laverlochère a trouvé Monsieur Jocelyn Descoteaux pour bûcher le chemin menant au Lac Robinson. Considérant qu'un plan signé pour un ingénieur devra être produit, afin d'avoir le tracé exact du chemin, nous ne pouvons pas utiliser ses services pour l'instant.

La corporation de développement de Laverlochère a signifié son intérêt pour la construction du chemin.

8.3.3- Chemin Monté Giroux

Un tracé a déjà été fait par Monsieur Éthier

La corporation d'angliers n'a pas le temps de gérer ce projet.

8.4.- Centre communautaire

8.4.1- Avis de motion pour adopter le règlement no 2020-03 de citation de l'école centrale d'angliers

Monsieur Claude Lemens, conseiller, donne avis de motion qu'un règlement de citation de l'école centrale d'Angliers sera soumis au conseil pour adoption à une prochaine séance.

Désignation du bien patrimonial : école centrale d'Angliers, 14, rue de la Baie-Miller

Motif de la citation : construite en 1946, c'est la première école centrale du Québec. Ce bâtiment abrite le bureau municipal, l'église, la bibliothèque et plusieurs autres services. C'est l'apparence extérieure du bâtiment qui est visée par ce règlement (à l'exception du terrain désigné comme les lots 5593478 et 5593483 du cadastre du Québec).

Date à laquelle le règlement entrera en vigueur : mardi 7 avril 2020

Toute personne intéressée peut faire des représentations auprès du comité consultatif d'urbanisme en vertu de l'avis public qui sera donné plus tard.

8.4.2.- Présentation du projet de règlement 2020-03

Présentation du projet de règlement 2020-03.

La conseillère Manon Perron présente et explique le projet de règlement 2020-03 concernant la citation de l'école centrale d'Angliers.

8.5.- Éducation populaire

8.6.- Les promoteurs d'Angliers

8.7.- Comité des Loisirs et sports

8.8.- ÉLAN

8.9.- Comité consultatif d'urbanisme

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

10.- Affaires nouvelles

10.1.- Tisser des liens Témiscamingue

Session d'information le 24 février prochain.

10.2.- Rencontre d'information Rôle d'évaluation 2020-2021-2022

Rencontre le 5 février à 19h. Daniel.

10.3.- Grande priorité de la SQ

Reporter à une prochaine séance

10.4- 5 à 7 Municipal pour échanger entre collègues

Jeudi le 13 février à 17h aux galeries du Rift.

11.- Information du maire.

12.- Période de questions.

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

13.- Clôture de l'assemblée.

Le président déclare la levée de la séance, il est 21h44.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal du secteur Laverlochère, le 2 mars 2020 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller
Monsieur Claude Lemens, conseiller;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller.

Est absent :

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- **Ouverture de la séance.**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

2.- **Mot du maire**

Le mot du maire a été reporté à la séance du 6 avril 2020 qui se situe à Angliers.

3.- **Adoption de l'ordre du jour.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

20-03-34

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toutes modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.- **Adoption du procès-verbal du 3 février 2020.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 3 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

20-03-35

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 février 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

5.- **Période de questions et demande verbale.**

Les gens présents dans la salle posent leurs questions.

6.- **Revenus**

REVENUS FÉVRIER 2020

Location salle	175.00 \$
Ménage salle âge d'or	294.73 \$
Mutation	117.42 \$
Terrain cimetièrre	200.00 \$
Ent. Ménager Promoteurs	176.31 \$
Location bur. Promoteurs	900.00 \$

Taxes à rec	3 265.77 \$
Foncières	66 064.38 \$
Aqueduc	7 213.26 \$
Égout	3 365.78 \$
Traitement des eaux	4 206.20 \$
Mat. Résiduelle	9 953.55 \$
Photocopies	229.23 \$
Intérêts	193.95 \$
Pub. Journal	64.00 \$
Dérogation mineure	50.00 \$
Arrondissement	0.11 \$
Épinglette	7.25 \$
Location du fiche	15.00 \$
Total:	<u>96 491.94 \$</u>

6.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

20-03-36

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que les dépenses présentées pour le mois de mars 2020 soient autorisées pour des factures s'élevant à 164 127.94 \$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 18 720.03\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 27 février 2020, totalisant des dépenses de 182 847.97\$, plus une somme de 17 326.21\$ consignée au rapport des salaires nets du 24 février 2020, le tout totalisant 200 174.18\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.- Correspondance.

7.1.- Demande citoyenne des propriétaires du matricule 1954 11 8354

Les propriétaires demandent un niveau de taxation moins élevé au niveau des égouts. Ils n'utilisent pas le service, ils aimeraient payer le frontage à un taux moins élevé. Ils utilisent une fosse septique. Ce dossier sera analysé pendant le mois de mars avant une prise de décision.

7.2.- Adhésion Carrefour Action Municipale et Famille

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Action Municipale et Famille nous sollicite pour renouveler notre adhésion cette année;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adhéré par les années passées;

20-03-37

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de renouveler notre adhésion qui est d'un montant de 88.53 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.3.- Suivi sur le souper des bénévoles

Madame Jacqueline Boucher voudrait savoir ce qui a été décidé pour le souper des bénévoles.

Ce point sera discuté lors de la réunion de travail des conseillers le 23 mars.

7.4.- Demande de participation au recueil détachable des activités et des attraits touristiques du journal Le Reflet

CONSIDÉRANT l'offre reçu du journal Le Reflet pour publiciser les activités et les entreprises de notre municipalité;

CONSIDÉRANT le caractère régional du journal;

CONSIDÉRANT que nous avons participé par les années passées;

20-03-38

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'accepter leur offre pour 430\$ plus taxes pour une pages complète de publicité, dans un cahier détachable.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.5.- Demande d'adhésion annuel à TV Témis

CONSIDÉRANT la demande reçue par TV Témis;

CONSIDÉRANT le caractère régional de l'organisation;

20-03-39

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'offrir un don de 100\$ à TV Témis.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.6.- Demande de la CDCT pour appui au projet – Jumelage communautaire des municipalités et conseils de bandes

Une présentation de ce projet sera faite à la MRC le 12 mars prochain. Une décision sera prise à la suite de cette présentation.

7.7.- Adhésion 2020 Conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue

Aucune adhésion ne sera faite en 2020.

8.- Dossiers municipaux

8.1.- TECQ

8.2.- Achat d'enregistreur de débordement

CONSIDÉRANT qu'un enregistreur de débordement est obligatoire dans les installations d'eau usée;

CONSIDÉRANT que nos sites à Laverlochère et à Angliers n'en possèdent aucun;

20-03-40

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'acheter 2 enregistreurs de débordement et les accessoires nécessaires pour un montant de 4284\$ avant taxe, afin de se conformer aux exigences.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8.3.- Don effectué à des organisations religieuses

Une correspondance entre la MRC et le MAMH a déterminé qu'une municipalité ou une MRC ne peuvent pas accorder d'aide financière afin de procéder à la réfection d'un lieu de culte. Cela a aussi été confirmé pour nos services juridiques. Nous ne pourrions donc pas accorder un don à la Fabrique St-Isidore.

8.4.- Pressurisation réseau aqueduc Laverlochère

SNC-Lavalin Stavibel inc. a été relancé concernant le projet de pressurisation du réseau d'aqueduc dans le secteur Laverlochère. Une rencontre devrait avoir lieu en mars.

8.5.- Dossier eau potable

Une demande de suivi a été effectuée sur le dossier de l'eau potable à Angliers. Selon Madame Verreault, conseillère politique au Cabinet du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une invitation sera transmise sous peu pour présenter la suite du dossier.

8.6.- Réseau routier

8.6.1- Demande appel d'offre pour abat-poussière liquide

CONSIDÉRANT QU'il sera nécessaire de se procurer de l'abat poussière;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est estimée à plus de 25 000\$;

20-03-41

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de procéder à un appel d'offres par invitation pour du calcium liquide. Le directeur général est mandaté pour procéder et obtenir un prix.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8.6.2.-Demande d'appel d'offre pour nivelage des routes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable de l'entretien de ses routes;

CONSIDÉRANT QU'il sera nécessaire de faire l'entretien d'été de tout le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est estimée à plus de 25 000\$;

20-03-42

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de procéder à un appel d'offres par invitation pour le nivelage des routes. Le directeur général est mandaté pour procéder et obtenir un prix. La municipalité fera un appel d'offres pour 1 an.

Adopté à la majorité des conseillers.

8.7.- Refuge pour animaux (Information)

Le refuge pour animaux a rencontré plusieurs directeurs généraux de la MRC dans le but de présenter leurs problématiques actuelles. La loi 128 qui entrera en vigueur le 3 mars prochain impose aux municipalités le suivi des chiens dangereux sur son territoire. Ces nouvelles responsabilités amènent un besoin pour un contrôleur animalier dans chacune de nos municipalités. Le refuge regarde la possibilité d'engager un contrôleur animalier pour couvrir le territoire, ainsi que d'une ressource administrative à temps partiel pour s'assurer du suivi des bases de données d'identification des animaux qui seront requises. Cela leur permettrait de combler les besoins de la municipalité au niveau des nouvelles responsabilités.

8.8.- Gouvernance

8.8.1.- Approbation du rapport final dans le cadre du Fonds conjoncturel de développement

CONSIDÉRANT qu'en vertu du programme de fonds conjoncturel de développement, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation requiert que le rapport final soit approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que ce rapport a été présenté au conseil lors de cette séance;

20-03-43

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pines d'approuver le rapport d'étape présenté ce 2 mars 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Selon la MRC, en avril, des programmes devraient être disponible pour ce genre de demandes.

8.8.2.- Déclaration de reddition de comptes en lien avec le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 269 674 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les frais encourus admissibles s'élèvent à un montant de 464 332.01\$;

20-03-44

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que la Municipalité de Laverlochère-Angliers approuvent les dépenses admissibles de 464 332.01\$ pour les travaux exécutés conformément à l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.8.3.- Participation congrès FQM

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la FQM se tiendra du 23 au 26 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE chaque année la municipalité envoie des représentants;

20-03-45

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'envoyer 2 représentants au congrès de la FQM 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.8.4.- Don terrain 6 259 707 pour le projet E.L.A.N.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal s'est engagé dans le règlement no 2017-308 a donné un terrain au comité E.L.A.N. Laverlochère;

CONSIDÉRANT que le lot 6 259 707 a été cadastré, comme le stipulait la résolution 18-05-136, en préparation à ce don;

20-03-46

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de donner le lot 6 259 707;

QUE le maire Daniel Barrette et le directeur général Yan Bergeron, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Laverlochère tous les documents donnant plein effet à cette résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.8.5 Adoption règlement 2020-02 concernant l'utilisation de conteneur

CONSIDÉRANT que la municipalité de Laverlochère-Angliers a compétence en matière d'environnement, de nuisances et de bien-être général de la population en vertu de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion donné lors d'une séance du conseil tenue le 3 février 2020 conformément à l'article 445 du code municipal;

20-03-49

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron et résolu unanimement que le présent règlement numéro 2020-02 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement numéro 2020-02, les dispositions du règlement s'appliquent sur le territoire de la Municipalité de Laverlochère-Angliers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.8.6. Présentation du projet de règlement 2020-01

Présentation du projet de règlement 2020-01.

Le maire Daniel Barrette présente et explique le projet de règlement 2020-01 concernant la garde, le contrôle et le soin des animaux dans la limite de la municipalité de Laverlochère-Angliers.

8.8.7. Gestion des projets dans nouveaux secteur villégiatures

Discussion sur la construction des chemins au Lac Robinson et au Lac des quinze. Une évaluation sera faite du coût pour donner la gestion de ses projets à contrats. Présentation en Avril.

8.9.- Ressource humaine

8.9.1.- Embauche d'un inspecteur municipal

Des entrevues auront lieu jeudi le 5 mars pour trouver un nouvel inspecteur municipal. Le directeur général, le maire et la conseillère Lyna Pine passeront les entrevues.

9- Rapport des comités.

9.1.- Brigade incendie

9.2.- Commission familiale et MADA

9.2.1- Sondage à effectuer pour l'automne

Un sondage devra être préparé durant l'été pour être envoyé à l'automne. Une demande sera faite auprès de la corporation ou des promoteurs, afin d'identifier si une de leur ressource est disponible.

9.3.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers

9.3.1.- Gestion et exploitation de lots épars secteur Laverlochère

CONSIDÉRANT le besoin d'une nouvelle résolution pour la gestion des lots épars à cause du regroupement de Laverlochère et Angliers;

20-03-47

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de déléguer à la Corporation de développement de Laverlochère, la gestion et l'exploitation des lots épars, situé dans le secteur Laverlochère, appartenant à la municipalité de Laverlochère-Angliers en conformité avec le plan d'aménagement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

9.3.2.- Gestion et exploitation de lots épars secteur Angliers

CONSIDÉRANT le besoin d'une nouvelle résolution pour la gestion des lots épars à cause du regroupement de Laverlochère et Angliers;

20-03-48

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de déléguer à la Corporation de développement d'Angliers, la gestion et l'exploitation des lots épars, situé dans le secteur Angliers, appartenant à la municipalité de Laverlochère-Angliers en conformité avec le plan d'aménagement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

9.4.- Centre communautaire

9.5.- Éducation populaire

9.6.- Les promoteurs d'Angliers

La rencontre avec les promoteurs devrait être au mois de mai prochain, à la suite d'une discussion avec eux.

9.7.- Comité des Loisirs et sports

9.8.- ÉLAN

9.9.- Comité consultatif d'urbanisme

Une assemblée publique de consultation devra être tenue par le CCU avant le 6 avril. Un avis de cette assemblée devra être affiché avant le 6 mars prochain.

10.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

11.- Affaires nouvelles

11.1.- Grandes priorités SQ

Ce point a été reporté à la rencontre d'avril

11.2.- Réunion de travail en mars

Une réunion de travail aura lieu le 24 mars à 19h sur les différents travaux en infrastructures et la TECQ. Nous prévoyons inviter Marie-Christine Bouchard pour nous entretenir de l'émissaire et de la pressurisation du réseau. Une Séance extraordinaire devrait suivre vers 20h30, afin d'approuver les redditions de la TECQ.

11.3.- Dossier du mois de mars

Évaluation de location versus achat d'une camionnette

Règlement d'emprunt pour don à E.L.A.N

Évaluation d'achat d'un tracteur pour remplacement backhoe 416

12.- Information du maire.

Le bureau municipal dans le secteur Angliers est fermé depuis le 4 février.

Une réouverture sera effectuée lorsque nous trouverons une solution

13.- Période de questions.

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

14.- Clôture de l'assemblée.

Le président déclare la levée de la séance, il est 21h44.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue en visioconférence, tel que permis par l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, le 6 avril 2020 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller
Monsieur Claude Lemens, conseiller;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller.

Est absent :

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 17.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

5.3.- Appui à Linda Gaudet pour les Prix Mérites 2020 à l'ADMQ

6.8.8.- Paiement quote-part 2020 MRC 1^{er} Versement

6.8.9.- Ventes pour taxes (Information)

6.8.10.- Fermeture Parc

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

20-04-49

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 2 mars 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

20-04-50

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 mars 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.- Revenus

REVENUS MARS 2020

Location salle	48.10 \$
Parmalat	24 102.00 \$
Mutation	1 415.93 \$
Taxes à rec	3 317.58 \$
Foncières	129 956.94 \$
Aqueduc	20 100.39 \$
Égout	7 166.98 \$

Traitement des eaux	7 862.80 \$
Mat. Résiduelle	20 463.70 \$
Photocopies	0.80 \$
Intérêts	20.72 \$
Permis	25.00 \$
Carrières et sablières	7 769.26 \$
Arrondissement	0.03 \$
Location fiche	5.00 \$
Pénalités	0.04 \$
Frais avocat	51.32 \$
Total:	<u>222 306.59 \$</u>

4.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

20-04-51

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que les dépenses présentées pour le mois de avril 2020 soient autorisées pour des factures s'élevant à 102 237,49\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 21 004,37\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 31 mars 2020, totalisant des dépenses de 123 241.86\$, plus une somme de 17 326.70\$ consignée au rapport des salaires nets du 24 mars 2020, le tout totalisant 140 568.56\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

5.- Correspondance.

5.1.- Versement Subvention Rigolade dans le cas d'une annulation de l'évènement

Discussion sur le versement de la subvention à la Rigolade dans le cas d'une annulation de l'évènement. Une demande au comité Loisir et Sports de Laverlochère sera faite pour connaître les dépenses engagées. Possibilité de rembourser 50% des dépenses jusqu'à concurrence de 2500\$.

5.2.- Remerciement du comité E.L.A.N Laverlochère

Présentation de la lettre envoyée par Madame Lorraine Barrette remerciant la municipalité pour son support dans le projet.

5.3.- Appui à Lynda Gaudet pour les Prix Mérites 2020 à l'ADMQ

CONSIDÉRANT que Madame Lynda Gaudet nous demande un appui pour sa candidature au prix Mérite de l'ADMQ;

CONSIDÉRANT que nous reconnaissons l'engagement de Madame Lynda Gaudet au sein de nos municipalités;

CONSIDÉRANT que nous utilisons présentement les services de l'entente intermunicipale relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées;

20-04-52

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'appuyer la candidature de Lynda Gaudet au prix Mérite de l'ADMQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Dossiers municipaux

6.1.- TECQ

6.1.1.- Programmation TECQ finale Angliers

ATTENDU QUE, la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE, la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

20-04-53

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE, la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE, la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE, la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE, la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE, la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.1.2.- Programmation TECQ finale Laverlochère

ATTENDU QUE, la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE, la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

20-04-54

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE, la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE, la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE, la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$par habitant par année, soit un total de 140 \$par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE, la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE, la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.2.- Balayage des rues, Printemps 2020

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Eugène de Guigues ne fournira pas d'heure pour le balayage de nos rues;

CONSIDÉRANT la situation actuelle avec le COVID-19, ne permettant pas de trouver de l'aide supplémentaire;

CONSIDÉRANT l'offre de service de reçu par Monsieur Jean-Guy Bélanger;

CONSIDÉRANT que le balayage 2019 a été fait à un coût de 12 527\$;

20-04-55

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de donner à contrat le contrat de balayage des rues et des trottoirs pour un montant de 8600\$ avant taxes à Monsieur Jean-Guy Bélanger.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.3.- Achat ou location de camionnettes neuves

CONSIDÉRANT que la camionnette Ford F-150 2004 ne fonctionne plus et doit être remplacé rapidement;

CONSIDÉRANT que la camionnette Ford F-150 2007 doit avoir sa caisse arrière remplacée;

CONSIDÉRANT que la camionnette Ford F-150 2007 doit être changée l'an prochain;

CONSIDÉRANT que nous avons au budget un montant de 16 700\$ pour 2020, soit 5000\$ pour changer la caisse arrière et 11 700\$ pour la location d'une camionnette;

CONSIDÉRANT le marché actuel de la vente de véhicule automobile est favorable aux acheteurs;

20-04-56

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'avoir des soumissions pour l'achat de 1 ou 2 camionnettes financées sur une période de 84 mois.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.4.-Achat asphalte froide

CONSIDÉRANT que le budget de 5000\$ pour l'achat d'asphalte froide;

CONSIDÉRANT que nous avons au moins 2 soumissionnaires;

20-04-57

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de procéder à l'achat de 7 palettes d'asphalte froide à Wolseley pour un total de 3923.65\$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.5.- Pressurisation réseau aqueduc Laverlochère

Une rencontre a été effectuée avec SNC-Lavalin Stavibel. Nous sommes présentement dans la collecte de donnée, afin de déterminer les besoins réels que nous avons.

6.6.- Dossier eau potable Angliers

Rencontre avec les différents ministères le 1^{er} avril. Deux séances seront faites avec un comité limité de gens de la municipalité, des ministères et de la population pour trouver la solution la plus appropriée à notre réalité. La démarche sera annoncée dans le journal de mai.

6.7.- Réseau routier

6.7.1- Demande appel d'offre pour abat-poussière liquide

CONSIDÉRANT qu'il sera nécessaire de se procurer de l'abat poussière;

CONSIDÉRANT que la dépense est estimée à plus de 25 000\$;

CONSIDÉRANT que suite à l'appel d'offres sur invitation écrite faite, 2 soumissions ont été reçues;

20-04-58

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que le contrat d'abat poussière liquide est accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit RM entreprises pour une somme de 51 217.94\$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.7.2.-Demande d'appel d'offre pour nivelage des routes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable de l'entretien de ses routes;

CONSIDÉRANT QU'il sera nécessaire de faire l'entretien d'été de tout le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la dépense étant estimée à plus de 25 000\$, il y a une appel d'offres sur invitation écrite de fait auprès d'au moins deux soumissionnaires;

20-04-59

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que le contrat pour le nivelage des routes est accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Transport Beulé inc. pour une somme de 71 937.56\$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

6.8.- Gouvernance

6.8.1- Intérêt sur les taxes municipales

CONSIDÉRANT que l'UMQ propose aux municipalités de suspendre l'application des taux d'intérêt sur les montants en souffrance des comptes de taxes municipales;

CONSIDÉRANT que l'article 981 du Code municipal du Québec autorise les municipalités à baisser les taux d'intérêt pour créances impayées;

CONSIDÉRANT la pandémie actuelle de COVID-19;

CONSIDÉRANT que le premier ministre du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire le 13 mars dernier;

20-04-60

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que tous les nouveaux montants de taxes dues à partir du 22 avril 2020 porteront 0% d'intérêt. Les montants de taxes dues avant cette période continueront de porter le taux d'intérêt actuel de 12%, malgré le fait que cela contrevient en parti avec l'article 187. Ceci est une recommandation de nos associations municipales.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

6.8.2- Fermeture du bureau municipal

CONSIDÉRANT les directives de la santé publique concernant la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le bureau municipal est fermé depuis le 23 mars dernier;

20-04-61

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de conserver la fermeture du bureau jusqu'à ce que les recommandations de la santé publique soient levées.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

6.8.3.- Règlementation en matière d'animaux de compagnie

L'adoption du règlement 2020-01 a été repoussé. Possibilité que la municipalité adhère à la compétence de la MRC en matière de réglementation sur les animaux de compagnie et en ce qui concerne les ententes pour faire appliquer une telle réglementation. Une décision sera prise en mai.

6.8.4.- Gestion des projets dans nouveaux secteur villégiatures et formation pour élus et CCU sur les décisions en urbanisme

CONSIDÉRANT que le secteur villégiatures Lac Robinson doit avoir être intégré dans notre PIIA;

CONSIDÉRANT que le secteur villégiatures où la municipalité vient de faire l'acquisition de 5 terrains à Angliers doit être intégré dans notre PIIA;

CONSIDÉRANT le besoin de formation des élus, de l'administration, ainsi que du comité de consultation en urbanisme sur leurs différents rôles et responsabilités au niveau de l'urbanisme;

20-04-62

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Perron d'accepter l'offre de service de Service conseils Arnaud Warolin pour un montant de 6875 \$. Cette offre inclut la rédaction d'un PIIA, une formation aux différents intervenants, ainsi que 3h comme agent de liaison.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

6.8.5.- Construction de chemin au Lac Robinson

CONSIDÉRANT que la municipalité de Laverlochère-Angliers s'est engagée à construire un chemin d'accès menant aux terrains en location au Lac Robinson dès ce printemps;

CONSIDÉRANT les besoins au niveau de la vérification de l'état du tronçon actuel et l'état des ponceaux;

CONSIDÉRANT le besoin d'une mise en plan et profil du chemin;

CONSIDÉRANT le manque d'expertise de la municipalité pour la rédaction d'un devis technique pour ce type d'ouvrage;

20-04-63

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyna Pine d'accepter l'offre de services pour services d'ingénieur forestier pour le chemin de villégiature au Lac Robinson du Groupe CAF pour un montant de 4600\$ avant les taxes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

6.8.6.- Subvention pour l'école centrale d'Angliers (Information)

Le CCU n'a pas pu faire sa consultation publique pour nous recommander la citation de l'école centrale d'Angliers en raison de la COVID-19. Selon notre ressource à la MRC, nous pourrions poursuivre nos démarches lorsque la crise sera passée, sans pénalité de la part du ministère de la Culture. Il faudra une citation, pour pouvoir encourir des dépenses.

6.8.7.- Procuration pour réclamation dans le dossier de faillite 33-26335811

CONSIDÉRANT que la firme Bernier & Associés demande une procuration, afin de signer une preuve de réclamation dans le dossier de faillite 33-26335811;

CONSIDÉRANT que dans ce dossier, des montants sont dû à la municipalité de Laverlochère-Angliers;

20-04-64

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de nommer Monsieur Yan Bergeron, directeur général, signataire autorisé.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

6.8.8.- Paiement quote-part 2020 MRC 1^{er} Versement

CONSIDÉRANT la résolution 20-04-60 qui fixe les intérêts sur les montants dû après le 14 mars à 0%;

CONSIDÉRANT que cette mesure aura pour effet de réduire les liquidités à court terme de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la MRC offre à la municipalité la possibilité de reporter ce paiement;

20-04-65

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de reporter le 1^{er} versement de la municipalité pour le paiement de sa quote-part à la MRC à une date ultérieure;

QUE la municipalité procède au paiement dès qu'elle juge ses liquidités suffisantes ou dans le cas où la MRC aura besoin de liquidité.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

6.8.9.- Ventes pour taxes (Information)

Le conseil devra désigner un élu pour participer à la vente pour taxes. Il devra aussi déterminer les bâtiments dont la municipalité acceptera de faire la première mise pour le montant de taxes dû.

6.8.10.- Fermeture Parcs

CONSIDÉRANT les directives de la santé publique qui recommande la fermeture des parcs municipaux;

CONSIDÉRANT que le virus à une durée de vie allant jusqu'à 36h sur les surfaces de jeu et que celles-ci ne sont pas systématiquement désinfectées;

20-04-66

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de fermer nos parcs municipaux, ainsi que la halte routière Clarital.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

6.9.- Ressource humaine

6.9.1.- Crise du COVID-19

La municipalité a mis à pied temporairement sa ressource responsable de l'entretien ménager des centres communautaires étant donné la fermeture de ceux-ci. Une évaluation des besoins est effectuée chaque semaine. Il est préconisé de préserver les emplois en place le plus longtemps possible.

6.9.2.- Embauche

Le processus d'embauche d'un inspecteur municipal a été mis sur pause le temps de la crise du COVID-19.

7- Rapport des comités.

8.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

9.- Affaires nouvelles

10.- Information du maire.

Tous les matins, le maire Daniel Barrette participe à un comité stratégique sur la situation du COVID-19.

11.- Clôture de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Claude Lemens et accepté à l'unanimité de lever la réunion. Il est 21h25.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue en visioconférence, le 4 mai 2020 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller.

Est absent :

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout :

- 3.1.- Amendement du procès-verbal du 6 avril
- 3.2.- Adoption du procès-verbal du 6 avril
- 9.1.- Dossier Communication-Témiscamingue et JBM
- 10.1.- Dossier piscine
- 10.2.- Mise en chantier de la résidence E.L.A.N.
- 11.- Ajournement de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

20-05-67

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toutes modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 6 avril 2020.

3.1.- Amendement du procès-verbal du 6 avril

CONSIDÉRANT que la résolution 20-04-60 a besoin de bonification pour bien refléter la décision du conseil en avril dernier;

20-05-68

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien l'amendement suivant à la résolution 20-04-60;

- **CONSIDÉRANT** que l'UMQ propose aux municipalités de suspendre l'application des taux d'intérêt sur les montants en souffrance des comptes de taxes municipales;
- **CONSIDÉRANT** que l'article 981 du Code municipal du Québec autorise les municipalités à baisser les taux d'intérêt pour créances impayées;
- **CONSIDÉRANT** la pandémie actuelle de COVID-19;
- **CONSIDÉRANT** que le premier ministre du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire le 13 mars dernier;

- **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que tous les nouveaux montants de taxes dues à partir du 22 avril 2020 porteront 0% d'intérêt. Les montants de taxes dues avant cette période continueront de porter le taux d'intérêt actuel de 12%, malgré le fait que cela contrevient en parti avec l'article 187, cela étant une recommandation de nos associations municipales.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

3.2.- Adoption du procès-verbal du 6 avril 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

20-05-69

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 avril 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.- Revenus

REVENUS AVRIL 2020

Location salle	354.82 \$
Dérogation mineure	50.00 \$
Divers - dégeler ponceau	(50.37) \$
Mutation	2 412.66 \$
Frais remb. Par Desj.	2.50 \$
Frais remb. Publipostage	22.28 \$
Taxes à rec	381.26 \$
Foncières	101 012.09 \$
Aqueduc	15 531.13 \$
Égout	6 582.23 \$
Traitement des eaux	7 363.00 \$
Mat. Résiduelle	17 743.92 \$
Photocopies	5.10 \$
Intérêts	275.83 \$
Permis	50.00 \$
Arrondissement	0.01 \$
Frais, taux de change	55.94 \$

Total: 151 792.40 \$

4.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

20-05-70

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que les dépenses présentées pour le mois d'avril 2020 soient autorisées pour des factures s'élevant à 50 952.64\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 13 996.96\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 28 avril 2020, totalisant des dépenses de 64 949.60\$, plus une somme de 16 242.91\$ consignée au rapport des salaires nets du avril 2020, le tout totalisant 81 192.51\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

5.- Correspondance.

5.1.- Présentation projet pour la fête des mères

CONSIDÉRANT QUE la fête des mères est le 10 mai 2020;

CONSIDÉRANT le confinement de la population âgée de plus de 70 ans depuis mars dernier;

20-05-71

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron que le projet de Line Bélanger soit accepté et que celui-ci soit effectué par la commission familiale;

Adopté à l'unanimité des conseillers

5.2.- Accessibilité à Internet pour tous les Canadiens

CONSIDÉRANT QUE l'évolution des technologies numériques et le virage pris pour une utilisation accrue de ces technologies dans toutes les assises de la société;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'est engagé déjà à plusieurs reprises à régler les problèmes de connectivité internet mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre ;

CONSIDÉRANT QUE pour le développement et toutes les performances du Témiscamingue, Internet Haute vitesse est devenu une nécessité, voire même une urgence;

CONSIDÉRANT QU'une portion importante du territoire de la MRC et 30% de la population ne sont pas desservis de façon adéquate en termes de service Internet et qu'il s'agit là d'une fracture numérique majeure, privant les citoyens d'un service essentiel et ralentissant grandement le développement des entreprises de tous les secteurs (agroalimentaires, touristiques, forestières, manufacturières);

CONSIDÉRANT QUE les grands câblodistributeurs ont surtout travaillé à améliorer le service dans les noyaux plus densément peuplés parce que ce sont des secteurs plus rentables, et sachant que face à un service essentiel, il faut une intervention forte de l'État, non seulement sur le plan financier mais aussi sur le plan de la vision requise sur la nécessité d'une couverture Internet pour 100% du territoire;

CONSIDÉRANT un décalage important entre le Canada rural et celui des villes, entre le Québec rural et le Québec urbain;

20-05-72

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de demander l'intervention du gouvernement fédéral pour que le CRTC déclare les services d'Internet Haute Vitesse et la téléphonie cellulaire comme services essentiels et qu'il y soit souscrit les énergies et les sommes requises très rapidement.

DE DEMANDER à Sébastien Lemire, député de L'Abitibi-Témiscamingue de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire pour le territoire témiscamien et plus globalement dans les régions mal desservies.

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de déclarer les services d'Internet Haute Vitesse et la téléphonie cellulaire à titre de services publics obligatoires et que les services se déploient à un prix comparable dans toutes les régions du Québec

Adopté à l'unanimité des conseillers

5.3.- Campagne annuel de financement de la maison des jeunes du Témiscamingue

Ne se qualifie pas dans notre politique de don

5.4.- Taxe pour collecte matière résiduelle saisonnière

CONSIDÉRANT la demande de plusieurs citoyens d'un changement de statut au niveau de leurs habitations secondaires;

20-05-73

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que dans les secteurs suivants:

- Montée Giroux
- Montée Fraser
- Chemin du Pin Rouge
- Lac des Douze
- Lac des Seize
- Lac Long

Toutes les habitations dont le propriétaire à une adresse principale située à un autre endroit sera considéré comme résidence saisonnière;

QUE la taxe pour les matières résiduelles sur ces habitations soit le taux pour les chalets desservi saisonnier et que ce taux soit rétroactif à janvier 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers

5.5.- Demande de Monsieur Jean-Marie Lavigne pour l'achat d'une partie du terrain portant le matricule 2467 54 6482

Une vérification sera faite pour s'assurer qu'aucune infrastructure souterraine ne se trouve à cet endroit.

6.- Dossiers municipaux

6.1.- TECQ

6.1.1.- 100 000\$ inutilisé dans le programme de la TECQ 2014-2018 (Information)

Des discussions avec le MAMH ont permis de statuer sur le 100 000\$ de la TECQ non utilisé. Nous pouvons transférer ce montant en priorité 4. Nous avons modifié la programmation est envoyé le tout pour approbation.

6.1.2.- Soumission SNC-Lavalin programmation

CONSIDÉRANT que nous devons effectuer la programmation pour le programme TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT le besoin d'expertise technique pour optimiser cette programmation;

20-05-73a

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'accepter l'offre de SNC-Lavalin Stavibel inc. pour un montant de 7859.62\$ avant taxe.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.2.- Achat de camionnettes neuves

CONSIDÉRANT la nécessité de se procurer au moins une nouvelle camionnette;

CONSIDÉRANT que la dépense est estimée à plus de 25 000\$;

CONSIDÉRANT que par suite de l'appel d'offres sur invitation écrite, 2 soumissions ont été reçues;

20-05-74

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand de retourner en appel d'offres, car le plus bas soumissionnaire ne peut fournir les camionnettes que dans un délai de 3 mois;

QUE le nouvel appel d'offres soit lancé en mentionnant que les camionnettes doivent pouvoir être livrés dans un délai d'un mois.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.3.- Étude de vulnérabilité

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, la municipalité doit transmettre au ministre d'ici le 1^{er} avril 2021, un rapport signé par un professionnel contenant les renseignements prévus à l'article 68;

20-05-75

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'accepter l'offre d'Akifer pour procéder à l'analyse de vulnérabilité du puits municipal pour un montant de 9820\$ avant taxe;

QUE si la demande de bonification de l'aide financière est accordée par le ministère, un montant de 11 850\$ avant taxe pour la révision des aires de protection par modélisation numérique sera accepté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.4.- Gestion de l'eau

6.4.1.- Rencontre du groupe de travail sur le dossier de l'eau potable à Angliers (Information)

La rencontre du comité qui sera formé entre les différents ministères, la municipalité et la population se tiendra le 24 septembre prochain.

6.4.2.- Entretien des pompes dosage de sulfate ferrique à l'usine de traitement de l'eau usée de Laverlochère

CONSIDÉRANT qu'une des deux pompes ne fonctionnent plus;

CONSIDÉRANT que la pompe restante a besoin d'entretien;

CONSIDÉRANT que le risque de déversement du sulfate ferrique;

20-05-76

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de procéder à l'achat de matériel pour réparer et entretenir les 2 pompes pour un montant avant taxes de 1950.61\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.4.3.- Entretien des installations de chloration de nos stations de pompages.

CONSIDÉRANT le besoin d'entretien de nos installations de chloration à Laverlochère;

CONSIDÉRANT le besoin d'entretien de nos installations de chloration à Laverlochère;

20-05-77

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de procéder à l'achat de matériel pour entretenir les 2 installations de chloration pour un montant avant taxes de 2913.97\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.5.- Chemin Lac Robinson

6.5.1.- Financement accordé au projet « Chemin d'accès à 12 terrains de villégiature, Lac Robinson » déposé au volet 1 de la FDT

Un montant de 11 918\$ a été octroyé, soit 20% du projet présenté. La MRC à prévu verser 28 380\$. La subvention totale sera de 40 298\$.

6.5.2.- Suivi construction de chemin Lac Robinson

CONSIDÉRANT que le Groupe CAF produira un devis au cours des prochaines semaines pour la construction d'un chemin au Lac Robinson;

20-05-77a

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de procéder à un appel d'offres pour la construction du chemin au Lac Robinson, lors de la réception du devis technique du Groupe CAF.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.6.- Gouvernance

6.6.1- Ouverture des bureaux (Laverlochère et Angliers)

La municipalité regarde la possibilité d'ouvrir ses bureaux au mois de mai.

6.6.2.- Versement argent réservé à l'organisme E.L.A.N.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Laverlochère-Angliers a reçu une subvention de 501 000\$ par le MAMH le 18 avril 2018 pour permettre d'augmenter notre contribution financière au projet d'habitation Résidence E.L.A.N.;

CONSIDÉRANT que ces montants ont été placés dans des dépôts à terme qui ont généré des intérêts de 14 320.98\$;

20-05-78

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de verser le montant de 515 320\$ à l'organisme E.L.A.N. étant donné le début imminent des travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.6.3.- Règlementation en matière d'animaux de compagnie

CONSIDÉRANT que le refuge pour animaux du Témiscamingue privilégie une réglementation unique pour l'ensemble du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que la municipalité se doit d'avoir un seul règlement pour ses deux secteurs (Laverlochère et Angliers);

20-05-79

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que la municipalité de Laverlochère-Angliers adhère à la compétence de la MRC en matière de réglementation sur les animaux de compagnie et en ce qui concerne les ententes pour faire appliquer une telle réglementation, selon les mêmes conditions que les autres municipalités, à savoir :

- Une quote-part de 1\$ per capita (en 2020) pour les services du refuge pour animaux du Témiscamingue (vente de licences, garde des animaux, application de la réglementation, incluant le règlement provincial sur les chiens) ;
- Les règlements 130 (Angliers), 2013-278 et 2013-283 (Laverlochère) seront automatiquement abrogés, lorsque la MRC aura accepté l'adhésion de la municipalité. Outre le règlement provincial sur les chiens, ce sera désormais le règlement 190-11-2017 qui s'appliquera à Laverlochère-Angliers.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.6.4.- Dérogation mineure au 4, rue Rivest Est

Cette dérogation sera présentée lors de la séance du 19 mai prochain.

6.6.5.- Dérogation mineure au 49, rue des Pionniers

Cette dérogation sera présentée lors de la séance du 19 mai prochain.

6.6.6.- Avis motion pour le projet de règlement 2020-04 portant sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale de la municipalité de Laverlochère-Angliers

Avis de motion est donné par le maire Daniel Barrette de la présentation d'un règlement portant le numéro 2020-04 concernant les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale de la municipalité de Laverlochère-Angliers.

6.6.7.- Présentation du projet de règlement 2020-04 portant sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale de la municipalité de Laverlochère-Angliers

Présentation du projet de règlement 2020-04.

La conseillère Lyna Pine présente et Monsieur Arnaud Warolin explique le projet de règlement 2020-04 concernant les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale de la municipalité de Laverlochère-Angliers.

6.6.8.- Adoption du règlement 2020-03 portant sur la citation de l'école centrale d'Angliers

CONSIDÉRANT les articles 117 et suivants de la Loi sur le patrimoine culturel;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion donné le 3 février 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

20-05-80

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine que le présent règlement no. 2020-03 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement no. 2020-03, les dispositions suivantes s'appliquent sur le territoire de la municipalité de Laverlochère-Angliers :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Désignation du bien patrimonial : école centrale d'Angliers, 14, rue de la Baie-Miller

Article 3

Motif de la citation : construite en 1946, c'est la première école centrale du Québec. Ce bâtiment abrite le bureau municipal, l'église, la bibliothèque et plusieurs autres services. C'est l'apparence extérieure du bâtiment qui est visée par ce règlement (à l'exception du terrain désigné comme les lots 5593478 et 5593483 du cadastre du Québec).

Article 4

Le propriétaire de l'immeuble patrimonial cité doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale de cet immeuble et en garder l'apparence extérieure en bon état.

Nul ne peut sans l'autorisation du conseil municipal et sans avoir donné un préavis de 45 jours :

- Démolir tout ou partie du bâtiment
- Agrandir le bâtiment
- Réparer ou modifier l'apparence extérieure du bâtiment

Article 5

Les travaux doivent viser à conserver l'aspect original du bâtiment. Lors d'une demande de travaux, le conseil municipal peut mettre des conditions afin d'assurer la conservation et la mise en valeur du bâtiment. Ces conditions peuvent viser la forme, les dimensions, la localisation des fenêtres et des portes, les matériaux de revêtement, les couleurs et tout élément jugé

pertinent. Le conseil liste les conditions par résolution, après avoir reçu une recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Article 6

Toute personne ou organisme qui enfreint les dispositions du présent règlement est passible des sanctions prévues aux articles 205 et suivants de la Loi sur le patrimoine culturel. Si l'infraction est continue, cette continuité constitue jour par jour une offense séparée et le contrevenant est passible de l'amende prévue à la loi, pour chaque jour durant lequel l'infraction se continuera.

La municipalité (ou les personnes qu'elle autorise) pourra aussi intervenir pour rendre conformes tous travaux, bâtiments ou terrains en infraction par rapport au présent règlement. Ces frais sont à la charge du propriétaire ou de l'occupant du terrain et sont assimilés à une taxe foncière en vertu de l'article 96 de la Loi sur les compétences municipales.

Pour l'application de ce règlement, la municipalité (ou les personnes qu'elle autorise) peut entrer et circuler sur tout terrain et dans tout bâtiment entre 7h00 et 21h00.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.6.9.- Ventes pour taxes

CONSIDÉRANT que la vente pour taxe aura lieu à une date indéterminée en 2020;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire participer à l'évènement;

20-05-81

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron, que Yan Bergeron, Directeur Général et Daniel Barrette, Maire puisse participer à la vente pour taxes au nom de la municipalité;

QUE l'offre correspondra au montant de la dette dû sur les terrains.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.7.- Ressource humaine

6.7.1.- Majoration salaire directeur général, à la suite de la réussite d'une formation

CONSIDÉRANT que le directeur général doit suivre obligatoirement et réussir, sur une période de 2 ans, 4 cours offert en ligne par l'Association des directeurs municipaux du Québec selon les conditions d'embauche;

CONSIDÉRANT qu'à la réussite de chaque cours, le salaire annuel est majoré de 750 \$, jusqu'à un maximum de 3 000\$;

CONSIDÉRANT que la formation « La comptabilité municipale » a été réussi;

20-05-82

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de majorer le salaire annuel du directeur général de 750\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7- Rapport des comités.

7.1.- Corporation développement de Laverlochère et Angliers

7.1.1.- **Signature du plan d'aménagement**

CONSIDÉRANT l'importance de bien aménager le secteur afin d'en éviter la dégradation;

20-05-83

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de signer le plan d'aménagement forestier pour les lots 6259707 et 6259708;

QU'une demande soit demandée par la corporation de développement dans l'éventualité qu'ils veulent procéder à des coupes dans ce secteur.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.1.2.- **Embauche employé par la corporation d'Angliers**

La corporation d'Angliers va embaucher des étudiants cette été. Ceux-ci pourront effectuer des tâches pour la municipalité.

8.- **Suivi des points de la dernière séance du conseil.**

9.- **Affaires nouvelles**

9.1.- **Dossier Communication-Témiscamingue et JBM**

Communication-Témiscamingue arrête ses activités le 30 mai prochain. Une rencontre a été demandé par la MRC avec les 2 intervenants.

10.- **Information du maire.**

10.1.- **Dossier piscine**

Suivi sur le dossier piscine

10.2.- **Mise en chantier de la résidence E.L.A.N.**

Le chantier de la résidence pour ainée E.L.A.N. est en cours. Nous avons avisé l'entrepreneur des endroits où ils peuvent accéder au site.

11.- **Ajournement de l'assemblée.**

20-05-84

CONSIDÉRANT que des informations essentielles seront disponibles dans les 2 prochaines semaines sur quelques dossiers en cours, il est proposé par le conseiller Claude Lemens et résolu unanimement d'ajourner la séance au 19 mai, 19h30.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Le président déclare la levée de la séance, il est 21 h 57.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue en visioconférence, le 19 mai 2020 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Madame Manon Perron, conseillère;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Madame Lyna Pine, conseillère.

Est absent : Monsieur Claude Lemens, conseiller;

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 35.

2.- Reprise de la séance du 4 mai 2020.

Ajout :
12.1 Bibliothèque

CONSIDÉRANT que la séance du 4 mai a été ajournée car des informations essentielles étaient seulement disponibles au cours des 2 prochaines semaines sur quelques dossiers en cours;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

20-05-85

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Achat de camionnette 2020-04

CONSIDÉRANT la nécessité de se procurer au moins une nouvelle camionnette;

CONSIDÉRANT que la dépense est estimée à plus de 25 000\$;

CONSIDÉRANT que par suite de l'appel d'offres sur invitation écrite faite, 2 soumissions ont été reçues;

20-05-86

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'acheter 2 camionnettes financées sur une période de 84 mois et que le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit Clément Chrysler Dodge pour une somme de 91 302.26\$ taxes incluses.

QUE cet achat est conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement 2020-06 concernant le règlement d'emprunt pour l'achat de camionnette.

Adopté à l'unanimité des conseillers

4.- Avis de motion pour règlement d'emprunt pour l'achat de camionnette 2020-06

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le conseiller Bertrand Julien, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-06 décrétant un emprunt pour l'achat de camionnettes.

5.- Dépôt du projet de règlement d'emprunt pour l'achat de camionnette 2020-06

Il est, par la présente, déposé par le conseiller Bertrand Julien, le projet de règlement numéro 2020-06 intitulé Emprunt pour achat de camionnettes qui sera adopté à une séance subséquente.

6.- Avis de motion pour règlement d'emprunt pour contribution du milieu pour la résidence pour aîné E.L.A.N. 2020-05

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Daniel Barrette, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-05 décrétant un emprunt pour une contribution du milieu pour la résidence pour aîné E.L.A.N.

7.- Dépôt du projet de règlement d'emprunt pour contribution du milieu pour la résidence pour aîné E.L.A.N. 2020-05

Il est, par la présente, déposé par Daniel Barrette, le projet de règlement numéro 2020-05 intitulé Emprunt pour contribution du milieu pour la résidence pour aîné E.L.A.N. qui sera adopté à une séance subséquente.

8.- Adoption règlement sur les PIIA Laverlochère-Angliers 2020-04

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le pouvoir, en vertu de la LAU, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et d'assujettir à son application l'émission de certains permis et certifications d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la technique d'un (PIIA) pour ses territoires s'avère un complément essentiel à la réglementation d'urbanisme traditionnelle applicable. Le présent règlement a pour objectif de baliser et d'encadrer le développement de la villégiature et des installations d'élevage sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la protection de l'environnement en respectant la flore, la faune et le milieu biophysique;

CONSIDÉRANT QUE la protection des plans d'eau notamment contre l'eutrophisation est une préoccupation importante, le contrôle et la réduction des apports en phosphore sont donc des enjeux majeurs pour la protection des lacs. Des mesures en ce sens seront mises en œuvre en ce sens afin de protéger la zone riveraine;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la technique d'un (PIIA) permet d'assurer que les projets d'élevage n'entrent pas en conflit avec le voisinage par l'application de mesures d'atténuation des nuisances (odeurs, bruit, poussières);

CONSIDÉRANT QUE certaines parties du territoire de la municipalité, en occurrence le bord des lacs, constituent des territoires recherchés pour lesquels il importe de bien contrôler les interventions physiques sur le cadre bâti et l'aménagement des terrains;

CONSIDÉRANT QUE le milieu a manifesté son désir que soit assuré un cadre d'intervention contrôlé afin de favoriser une bonne intégration des nouveaux bâtiments, ainsi que pour toute rénovation, agrandissement, réparation et transformation de bâtiments existants, sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement se base sur les orientations gouvernementales ainsi que sur les objectifs et critères définis par les élus municipaux, en collaboration avec les citoyens et les membres du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité;

20-05-87

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'adopter le règlement 2020-04 concernant les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale.

Adopté à l'unanimité des conseillers

9.- Appel d'offre pour services d'ingénierie pour l'ajout d'une conduite d'eau potable sur la rue Des Écoles

CONSIDÉRANT que des travaux seront effectués sur la rue Arpin lors de l'installation du pluvial;

CONSIDÉRANT que le secteur aura besoin d'un apport en eau plus important avec la résidence pour aîné E.L.AN.;

20-05-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'accepter l'avenant d'ingénierie de SNC-Lavalin Stavibel inc. pour un service d'ingénierie supplémentaires pour l'ajout d'une conduite d'eau potable sur la rue des Écoles.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10.- Dérogation mineure au 4, rue Rivest Est

CONSIDÉRANT qu'afin de finaliser la vente de leur propriété située au 4 rue Rivest Est et désigné comme lot 3 335 360 et 3 335 361, les propriétaires demandent que la partie extrême nord de la terrasse adjacente à la maison qui est présentement à 0,4 mètre de la limite arrière de la propriété soit accepté comme dérogatoire; la marge règlementaire étant de 1,00 m comme stipulé au règlement de zonage, art 4.10. Les propriétaires demandent aussi que la position des murs avant de la maison qui sont situées à des distances de 9.16 m à 9.19 m et de 8.56m à 8.59m de la limite avant de la propriété soit accepté comme dérogatoire; la marge règlementaire étant de 7.3m à 7.9m tel que spécifié à l'art 5.7 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que les permis ont été émis pour les 2 constructions;

CONSIDÉRANT que le fait de refuser la dérogation pourrait causer préjudice au propriétaire actuel et empêcher la vente de la propriété;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune résidence sur le terrain adjacent à la terrasse;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil consultatif d'urbanisme;

20-05-89

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que la marge de recul soit acceptée à 0,4m au lieu de 1,00m comme spécifier dans le règlement de zonage no 54, art. 4.5. Il est aussi accepté que la position des murs avant de la maison soient situées à des distances de 9.16 m à 9.19 m;

QUE dans le cas, où une reconstruction de la terrasse est nécessaire, la marge de 1 mètre devra être respecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11.- Dérogation mineure au 49, rue des Pionniers

CONSIDÉRANT qu'afin de procéder à la vente de sa propriété située au 49 rue des Pionniers et désigné comme lot 5 593 357, la succession de Luc Marcotte demande une dérogation au niveau du garage qui dépasse le 10% de la surface maximale de 3 m2, ainsi qu'une dérogation car le garage se retrouve sur une zone de protection du marécage;

CONSIDÉRANT qu'un permis ont été émis pour cette construction en mai 2010 pour une surface de 73 m2;

CONSIDÉRANT l'article 3.6 sur les permis et certificat qui indique que la loi a préséance sur les actions d'un inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les recommandations de Monsieur Daniel Dufault, coordonnateur à l'aménagement et au développement régional à la MRC;

20-05-90

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'aller chercher un avis juridique afin de prendre une décision.

Adopté à l'unanimité des conseillers

12.- Résolution ouverture du bureau municipal à Laverlochère

CONSIDÉRANT le décret 222-2020 du 20 mars 2020 dernier;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, il est possible pour les citoyens de se rendre aux bureaux de la municipalité, afin d'obtenir des services qui ne sont pas suspendus ou qui sont jugés essentiels par la municipalité;

20-05-91

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'ouvrir le bureau municipal du secteur Laverlochère, le 20 mai 2020;

QUE les services essentiels jugé prioritaire soit :

- Services liés aux travaux publics
- Services liés à l'urbanisme
- Services liés à l'administration

Adopté à l'unanimité des conseillers

12.1.- Bibliothèque

Une réouverture des bibliothèques devrait se faire sous peu.

13.- Levée de la séance

Le président déclare la levée de la séance, il est 20h50.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue en visioconférence, tel que permis par arrêtés ministériels suite à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, le 1^{er} juin 2020 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller.

Est absent :

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout

8.3. Borne Fontaine (Secteur Angliers)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

20-06-92

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toutes modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 4 et 19 mai 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 4 et 19 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

20-06-93

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 et 19 mai 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.- Revenus

REVENUS MAI 2020

Location de fiche	5.00 \$
Centre Hydrique	944.89 \$
Constat police	63.00 \$
Mutation	2 336.77 \$
Livre - Biblio	34.80 \$
Boîte à malle	375.00 \$
Taxes à rec	3 438.77 \$
Foncières	38 559.53 \$
Aqueduc	5 352.61 \$
Égout	2 113.54 \$
Traitement des eaux	2 621.31 \$
Mat. Résiduelle	7 610.65 \$
Photocopies	0.50 \$
Intérêts	157.56 \$
Permis	150.00 \$
Publicité journal	10.00 \$
Location d'équipement	10.00 \$
Total:	<u>63 783.93 \$</u>

4.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

20-06-94

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que les dépenses présentées pour le mois de mai 2020 soient autorisées pour des factures s'élevant à 104 261.93\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 16 977.93\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 29 mai 2020, totalisant des dépenses de 121 239.86\$, plus une somme de 12 943.07\$ consignée au rapport des salaires nets du 26 mai 2020, le tout totalisant 134 182.93\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

5.- Correspondance.

5.1.- Demande du Comité Loisirs et Sport d'Angliers pour un financement

Le Comité Loisirs et Sport d'Angliers demande une aide financière car il n'a plus de liquidité.

Aucune décision ne sera prise sans plan de redressement de leur part.

5.2.- Demande de financement pour le Club de l'Âge d'Or les Navigateurs d'Angliers

CONSIDÉRANT que lors de travaux effectués par le Club de l'Âge d'Or les Navigateurs d'Angliers, un problème de structure a été découvert à la salle communautaire de la municipalité;

20-06-95 **CONSIDÉRANT** que le coût de la réparation n'est pas couvert par leur subvention provenant du projet Nouveaux Horizons;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'assumer les coûts de cette réparation qui est de 620\$ avant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

5.3.- **Demande d'une citoyenne pour la collecte des encombrants**

CONSIDÉRANT la demande reçue d'une citoyenne demandant une collecte pour les encombrants à la suite de la fermeture de l'écocentre;

CONSIDÉRANT que le conseil demande une évaluation des coûts avant de prendre une décision;

20-06-96 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron de procéder à l'évaluation des coûts d'une collecte, déterminer ce qui sera accepté;

QUE la session soit ajournée pour permettre de prendre une décision le plus rapidement possible, soit le 15 juin prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- **Dossiers municipaux**

6.1.- **Achat d'une scie à béton**

CONSIDÉRANT qu'un montant de 1400\$ a été mis au budget pour l'achat d'une scie à béton;

CONSIDÉRANT que 2 soumissions ont été demandées;

20-06-97 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de procéder à l'achat d'une scie à béton pour un montant de 1399.95\$ avant taxes chez Motosport Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.2.- **Réparation du pluvial sous la Rue Lafrenière**

CONSIDÉRANT que le pluvial sous la Rue Lafrenière est en fin de vie;

CONSIDÉRANT que les travaux ne toucheront pas la portion de la rue appartenant au MTQ;

20-06-98 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de procéder aux travaux sur le pluvial sous la Rue Lafrenière pour un coût estimé à 2000\$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.3.- **Suivi sur le nivelage des chemins**

Une rencontre sera effectuée avec Transport Beaulé le 8 juin prochain concernant le nivelage des chemins.

6.4.- **Réparation du muret près de l'église dans le secteur Laverlochère**

CONSIDÉRANT l'accident qui s'est produit le 16 mai 2020 dernier et qui a endommagé le muret près de l'église dans le secteur Laverlochère;

CONSIDÉRANT que les assurances de la municipalité vont l'accompagner dans la démarche de réclamation auprès du responsable de l'accident;

20-06-99

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de procéder à la réparation du muret pour un montant de 1500\$ avant taxes auprès de Pavé L. Roy.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.5.- Consultation publique sur le règlement du PIIA

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique doit être effectuée avant l'adoption du règlement du PIIA 2020-04;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique ne peut être tenue à cause de la crise sanitaire du COVID-19;

CONSIDÉRANT que celle-ci peut être remplacé par une consultation écrite;

20-06-100

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de procéder avec une consultation écrite sur le projet de règlement 2020-04 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.6.- Chemin Lac Robinson

La municipalité attend le devis pour la construction du chemin permettant l'accès au Lac Robinson.

6.7.- Dérogation mineure au 49, rue des Pionniers

CONSIDÉRANT qu'afin de procéder à la vente de sa propriété située au 49 rue des Pionniers et désigné comme lot 5 593 357, la succession de Luc Marcotte demande une dérogation au niveau du garage qui dépasse le 10% de la surface maximale de 3 m², ainsi qu'une autre dérogation car le garage se retrouve à 4,3 mètres au lieu du 5 mètres de la zone de protection du marécage;

CONSIDÉRANT qu'un permis ont été émis pour cette construction en mai 2010 pour une surface de 73 m²;

CONSIDÉRANT l'article 4.34 d) du règlement de zonage du secteur d'Angliers;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les recommandations de Monsieur Daniel Dufault, coordonnateur à l'aménagement et au développement régional à la MRC;

20-06-101

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que le dépassement de la surface maximale de 3m² soit accepté;

QU'en vertu de l'article 4.34 d) du règlement de zonage du secteur d'Angliers, la distance minimale pour ce bâtiment accessoire est de 5 mètres. Le conseil accepte la marge de 4,3 mètres au lieu du 5 mètres demandé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.8.- Gouvernance

6.8.1.- Adoption règlement emprunt ELAN

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 19 mai 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

20-06-102

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que le présent règlement no. 2020-05 soit adopté et que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil a autorisé une contribution du milieu de 250 000 \$ pour la résidence pour aînée E.L.A.N. selon la résolution 17-05-1676.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter la contribution prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 250 000 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, à même la taxe foncière générale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.8.2.- Adoption règlement emprunt camionnettes

CONSIDÉRANT que la municipalité de Laverlochère-Angliers désire se prévaloir du pouvoir prévu du deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 19 mai 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

20-06-103

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que le présent règlement no. 2020-06 soit adopté et que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à acquérir des véhicules pour remplacer les deux camionnettes existantes qui sont en fin de vie. Ces camionnettes serviront aux déplacements des employés municipaux sur le territoire pour une dépense au montant de 91 302.26\$.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à financer un montant de 45 604.84 \$ sur une période de 84 mois et un montant de 45 489.86 \$ sur une période de 84 mois auprès de Clément Chrysler Dodge Ltee.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.8.2.1.- Ventes des 2 camionnettes par soumission

CONSIDÉRANT l'achat de 2 nouvelles camionnettes;

20-06-103a

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de vendre les 2 camionnettes que nous possédons par soumission.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.8.3.- Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

Présentation des projets soumis au PPA par circonscription électorale. Il s'agit du projet de la construction d'un chemin au Lac Robinson, la construction d'un chemin au lacs des quinze et de remplacement de ponceau à Angliers.

6.8.4.- Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Laverlochère-Angliers a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Laverlochère-Angliers désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

20-06-104

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Laverlochère-Angliers autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE monsieur Yan Bergeron, Directeur Général, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.8.5.- Résolution pour entente sur la couverture des services en urbanisme

CONSIDÉRANT que la municipalité de Laverlochère-Angliers est présentement sans inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que nos employés actuels ne possèdent pas toutes les connaissances requises;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités sont regroupées afin de couvrir ces services;

20-06-105

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de permettre à Yan Bergeron, directeur général, de signer un contrat pour la fourniture de services en urbanisme avec la MRC.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7- Rapport des comités.

7.1.- Corporation développement de Laverlochère et Angliers

7.1.1.- Fermeture du Musée du nid de guêpes pour la saison estivale 2020

Fermeture des portes pour la saison estivale, car les activités de groupe comme les visites guidées, les activités d'éducation, les ateliers, les visites de camps de jour et les visites de groupes scolaires ne sont pas permises selon un document publié par la CNESST pour les institutions muséales.

7.2.- Promoteur d'Angliers

7.2.1- Fermeture du T.E. Draper et du Chantier Gédéon pour la saison estivale 2020

Fermeture pour la saison touristique 2020, à la suite de l'impossibilité de respecter la distanciation sociale et les directives sanitaires provenant du Gouvernement du Québec.

8.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

8.1.- Suivi sur la demande de Monsieur Jean-Marie Lavigne pour l'achat d'une partie du terrain portant le matricule 2467 54 6482

Par suite d'une demande du conseil, la vérification a permis de conclure qu'aucune infrastructure souterraine ne se retrouve sur cette partie de terrain.

8.2.- Suivi dossier Poste Canada

Suivi rencontre du 29 mai dernier avec poste Canada. Pour des raisons structurelles et économiques, il est impossible pour Poste Canada de changer les routes actuelles de courrier.

8.3.- Borne fontaine Angliers

CONSIDÉRANT les coûts liés à la réparation d'une borne fontaine dans le secteur d'Angliers;

CONSIDÉRANT que la couverture actuelle par les autres bornes est suffisante;

20-06-106

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de procéder au retrait de la borne fontaine pour un coût évalué à 2000\$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

9.- Affaires nouvelles

10.- Information du maire.

11.- Ajournement de l'assemblée

20-06-107

CONSIDÉRANT que les informations concernant la collecte des encombrants ne sont pas disponible pour l'instant, il est proposé par le conseiller Claude Lemens et résolu unanimement d'ajourner la séance au 15 juin, 19h30.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Le président déclare la levée de la séance, il est 21 h 04.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue en visioconférence, le 15 juin 2020 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller;
Madame Manon Perron, conseillère;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Madame Lyna Pine, conseillère.

Est absent :

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30

2.- Reprise de la séance du 1er juin 2020.

Ajout

8.1.- Corporation de développement d'Angliers

CONSIDÉRANT que la séance du 1^{er} juin a été ajournée car des informations ont été demandé afin de prendre une décision sur le dossier de la collecte des encombrants;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

20-06-108

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Collecte des encombrants

CONSIDÉRANT la demande d'une citoyenne pour une collecte d'encombrants annuelle;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet déposé au conseil;

20-06-109

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Perron de procéder à la collecte des encombrants cette année et d'évaluer par la suite si on reconduit le projet sur l'année prochaine;

QUE nous allouons un budget d'environ 4424\$ avant taxes sur cette collecte;

QUE les encombrants permis sont les biens d'un mètre de longueur et de plus de 25 kilos. (Matelas, sofa, électroménagers)

QUE les déchets compostables, les pneus, les matériaux de construction, les huiles, les peintures ne soit pas inclus dans la collecte.

Adopté à la majorité par les conseillers

Dissidence de la conseillère Cindy Cotten

4.- Résolution pour permettre au directeur général de ratifier l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et l'entente concernant la sécurité de l'information.

CONSIDÉRANT que la société d'habitation a fait parvenir à la municipalité de Laverlochère-Angliers deux ententes à signer soit une entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et une entente concernant la sécurité de l'information;

20-06-110

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'autoriser Yan Bergeron, Directeur Général à ratifier l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et l'entente concernant la sécurité de l'information.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

5.- Demande citoyenne du propriétaire du matricule 2467 66 8039 pour enfouir une partie des débris lié à un sinistre à l'écocentre

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du matricule 2467 66 8039 pour enfouir une partie des débris lié à un sinistre à l'écocentre;

CONSIDÉRANT le schéma de nettoyage qui a été joint à la demande;

20-06-111

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'accepté à l'écocentre les débris de béton et que ceux-ci devront être conforme aux normes environnementales en vigueur pour l'enfouissement;

QUE le bois brulé ne soit pas accepté sur le site;

QUE les frais engagés par la municipalité soient rechargés au propriétaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Suivi sur demande citoyenne des propriétaires du matricule 1954 11 8354 pour une diminution du taux de taxe d'égout basé sur le frontage de sa propriété.

CONSIDÉRANT que les propriétaires du matricule 1954 11 8354 demandent un niveau de taxation moins élevé au niveau des égouts, car ils n'utilisent pas le service. Ils possèdent une fosse septique.

CONSIDÉRANT leur proposition de payé 1.55\$/mètre de frontage au lieu de 6.81\$.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244.3 sur la loi sur la fiscalité, nous pouvons charger un service, si celui-ci est à la disposition du propriétaire.

20-06-112

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de ne pas acquiescer à la demande et de garder le taux de 6.81\$ du mètre de frontage.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.- Demande citoyenne des propriétaires du matricule 2467 64 3305 pour avoir un abris style tempo sur l'année complète pour entreposer un ponton.

CONSIDÉRANT la demande citoyenne d'approuvé un abri d'auto amovible au matricule 2467 64 3305;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement de zonage, article 4.6 3), les abris d'auto amovibles sont prohibés entre le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre;

20-06-113

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de ne pas donner une approbation spéciale pour ce citoyen;

QU'une vérification soit effectuée sur le territoire, afin de trouver les abris d'auto amovibles illégaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.- Présentation de l'application BCITI pour les notifications d'alertes automatique aux citoyens.

Présentation de la plateforme BCITI qui sera offerte aux citoyens le 29 juin prochain.

8.1.- Corporation de développement d'Angliers

Accueil des employés saisonniers a été effectué par l'équipe de la municipalité, ainsi que la conseillère Lyna Pine.

9.- Levée de la séance

Le président déclare la levée de la séance, il est 20 h 28.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal à Laverlochère, le 6 juillet 2020 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est absent : Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller.

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout :

9.1 Collecte des encombrants
11.2 Rencontre sur l'eau potable, secteur Angliers
13.0 Ajournement de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

20-07-114

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toutes modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption des procès-verbaux du 1^{er} et 15 juin 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1^{er} et du 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

20-07-115

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} et du 15 juin mars 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.-Période de questions et demandes verbales

Aucune question du public

5.- Revenus

REVENUS JUIN 2020

Droit carrière et sablière	2 895.60 \$
Publicité	10.00 \$
Loyer MRCT	6 566.25 \$
Mutation	726.78 \$
Balayage de rues MTQ	1 641.47 \$
Pièce égout N.G. Roy	97.62 \$
Taxes à rec	2 887.36 \$
Foncières	94 586.97 \$
Aqueduc	13 413.24 \$
Égout	6 406.65 \$
Traitement des eaux	8 175.02 \$
Mat. Résiduelle	17 094.05 \$
Photocopies	7.00 \$
Intérêts	180.04 \$
Permis	350.00 \$
Location équipement	5.00 \$
Arrondissement	0.02 \$
Location d'équipement	20.00 \$
Boite à malle	50.00 \$
Frais d'administration	14.64 \$
Total:	<u>155 127.71 \$</u>

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

20-07-116

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que les dépenses présentées pour le mois de juin 2020 soient autorisées pour des factures s'élevant à 122 148.01\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 15 038.54\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 30 juin 2020, totalisant des dépenses de 137 186.55\$, plus une somme de 35 681.08\$ consignée au rapport des salaires nets du 23 juin 2020, le tout totalisant 172 867.63\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1.- Demande de reprise de travaux paysager à la suite de l'installation de l'émissaire au matricule 1953 17 9108

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires situés au matricule 1953 17 9108 de modifier la pente de son terrain à la suite de l'installation de l'émissaire sur la rue Labelle;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été acceptés par les propriétaires l'an passé;

CONSIDÉRANT que nous ne pouvons pas prévoir ce qui se trouve sous le terrain, ce qui amène des risques de dépenses non prévus;

CONSIDÉRANT que le gazon n'a pas repoussé correctement;

20-07-117

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'ensemencer de nouveau le terrain à l'aide de gazon et de modifier légèrement la pente du terrain.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.2.- Demande pour régulariser une portion de route de 10.5m sur le matricule 2357 47 2010 qui est utilisé par la municipalité

CONSIDÉRANT qu'une portion du tracé actuel du chemin au Lac Robinson traverse sur 10.5m le terrain ayant le matricule 2357 47 2010;

CONSIDÉRANT que nous n'avons pas de droit de passage actuellement;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du terrain demandent une régularisation de la situation;

20-07-118

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de tenter d'acquérir cette portion de terrain pour un montant de 1000\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.- Dossiers municipaux

7.1.- Municipalité amie des aînées, participation à une demande collective avec la MRC de Témiscamingue

CONSIDÉRANT l'adhésion de la MRC de Témiscamingue en collaboration avec huit municipalités, en février 2018, au projet collectif de la démarche MADA;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité dans notre municipalité et notre MRC et la volonté de la municipalité d'élaborer une politique des aînés pour notre municipalité ainsi qu'un plan d'action donc de se joindre au projet collectif;

CONSIDÉRANT qu'une demande collective permet de mettre en commun des ressources humaines, matérielles, financières et informatives;

CONSIDÉRANT qu'une politique des aînés va guider les élus municipaux dans la prise de décision entourant différents axes d'interventions qui interpellent les aînés;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC afin d'ajouter la municipalité de Laverlochère-Angliers au projet collectif en décembre 2019;

CONSIDÉRANT la réponse reçue du Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) en mai 2020 à l'effet qu'il est possible de joindre une municipalité en cours de route au projet collectif de la démarche MADA;

20-07-119

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que le conseil municipal confirme au MSSS que la municipalité de Laverlochère-Angliers s'engage à participer au projet collectif de la démarche Municipalité amie des aînés;

D'AUTORISER Mme Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRC de Témiscamingue à assurer le suivi de la demande et à signer tout document nécessaire entourant ce dossier;

QUE le conseil municipal désigne Line Bélanger, à titre de personne responsable des questions familiales et des aînés pour la municipalité. Cette personne aura pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes les questions entourant les familles et les aînés, d'assurer la présidence du comité mis en place pour l'élaboration d'une politique des aînés et d'assurer au nom du conseil le bon cheminement du dossier en collaboration avec la MRC.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.2- Construction chemin Lac Robinson (Information)

Nous avons fait suite à la résolution 20-05-77a, nous avons donc mis sur SEAO le devis pour la construction du chemin sur le Lac Robinson.

L'ouverture des soumissions se feront le 7 juillet à 13h30

7.3.- Vente des camionnettes

CONSIDÉRANT que nous avons mis en vente deux camionnettes, soit un Ford gris 2004 (#1FTVX14564NB56405) et un Ford F-150 Rouge 2007 (#1FTRX4W77FB01597);

CONSIDÉRANT que nous avons reçu 2 offres;

20-07-120

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Lemens de vendre le camion Ford gris 2004 (#1FTVX14564NB56405) à Monsieur David Neveu pour un montant de 829\$;

QUE le camion Ford F-150 Rouge 2007 (#1FTRX4W77FB01597) soit vendu à Monsieur Dany Bougie pour un montant de 900\$, ainsi que ses 4 pneus d'été pour un montant de 200\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.4.- Participation de la municipalité de Laverlochère-Angliers au projet modifié d'inspection d'avertisseur de fumée pour les risques faibles et moyens mené par la MRC de Témiscamingue.

CONSIDÉRANT QUE l'action 6 du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie concerne le maintien et la bonification du programme régional concernant l'installation et la vérification du fonctionnement de l'avertisseur de fumée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue souhaite offrir le service pour une cinquième année de faire la vérification des avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens (résidences permanentes excluant les chalets);

CONSIDÉRANT QU'un estimé des coûts a été réalisé par la MRC de Témiscamingue et transféré à l'ensemble des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cet estimé des coûts représente 20% du nombre de résidences permanentes excluant les chalets;

20-07-121

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine que la municipalité de Laverlochère-Angliers ne participera au projet 2020 modifié de la MRC de Témiscamingue concernant l'inspection des avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.5.- Entente relative à la fourniture du service de gestion des constats d'infractions

CONSIDÉRANT que l'article 6 de l'entente relative à la fourniture du service de gestion des constats d'infractions stipule que la municipalité doit informer la ville de Ville-Marie 6 mois avant la fin de l'entente, si elle veut mettre fin à l'entente. Sinon, celle-ci sera reconduite automatiquement par une période de cinq ans.

20-07-122

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de renouveler l'entente pour les 5 prochaines années.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.6.- Résolution pour désigner le responsable de la sécurité informatique pour l'application du Programme d'amélioration de l'habitat

CONSIDÉRANT que la SHQ demande une résolution municipale pour désigner un responsable de la sécurité informatique;

20-07-123

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Claude Lemens que Yan Bergeron, directeur général soit autorisé à formuler, au nom du partenaire, une demande d'octroi, de modification, de résiliation ou de suspension des privilèges d'accès à l'application PAH pour un intervenant.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.7.- Construction d'un nouveau terrain de baseball (Information)

Monsieur Ghislain Beulé a été approché pour nous aider dans la construction du nouveau terrain de baseball. La municipalité l'a rencontré pour discuter des premières étapes. Il a déjà approché les responsables des petites ligues, afin de leur parler du projet en cours.

7.8.- Débranchement des installations de communication Témiscamingue

CONSIDÉRANT la demande de Communication-Témiscamingue de débrancher leurs installations;

CONSIDÉRANT que ce débranchement amènera une perte des services internet pour les gens branchés sur ce service;

20-07-124

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de ne pas débrancher les installations pour le moment et de prendre une entente avec le propriétaire futur de ces installations.

Adopté à la majorité des conseillers.

Abstention du conseiller Claude Lemens

7.9.- Décision prise à la suite de la consultation écrite sur le règlement 2020-04 concernant le PIIA

CONSIDÉRANT que le projet de règlement 2020-04 concernant les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale de la municipalité de Laverlochère-Angliers a été sujet à une consultation écrite;

CONSIDÉRANT la recommandation d'approuver les toilettes à composte de type Sun-Mar dans notre règlement à l'objectif 1 de la section III;

CONSIDÉRANT la recommandation de préciser la demande de maintenir la température de 20 degrés Celsius à l'aide d'un système de chauffage;

CONSIDÉRANT que le conseil veut gérer l'ensemble des eaux grises provenant des installations et pas seulement les eaux de toilettes;

20-07-125

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de ne pas effectuer de changement à l'objectif 1 de la section III, car l'utilisation de toilette à compost seulement, ne permettra pas la gestion de l'ensemble des eaux grises;

QUE l'objectif 4 de la section III soit modifié, pour préciser que la température de 20 degrés ne doit pas être atteinte en tout temps, mais que cette température doit être atteinte lorsque le système de chauffage est activé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.10.- Nouvelle zone à créer pour le règlement du PIIA (Information)

Nous devons créer 2 zones spécifiques pour le PIIA avant l'adoption. Une qui englobe les terrains au Lac Robinson et une nouvelle zone pour nos terrains au Lac des Quinze.

7.11.- Achat d'une pompe de remplacement pour le puit d'eau potable dans le secteur Laverlochère

CONSIDÉRANT que le bris de la pompe à l'aqueduc le 11 juin dernier;

CONSIDÉRANT que nous devons avoir une pompe de rechange en tout temps pour s'assurer de l'approvisionnement en eau potable;

20-07-126

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de procéder à l'achat d'une nouvelle pompe submersible de remplacement pour le puit d'eau potable dans le secteur Laverlochère pour un montant de 11 828\$ avant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.12.- Ressource humaine

7.12.1.- Départ volontaire de l'employé 20-0006

L'employé 20-0006 a quitté son poste à l'entretien ménager le 18 juin dernier pour des raisons personnelles.

7.12.2.- Embauche de Ghislain Morin au poste d'entretien ménager

CONSIDÉRANT que le poste d'entretien ménager est devenu vacant;

CONSIDÉRANT que le candidat possède les compétences pour combler le poste;

20-07-127

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'embaucher Monsieur Ghislain Morin au poste d'entretien ménager avec une probation de 3 mois.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8.- Rapport des comités

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

9.1.- Collecte des encombrants

La collecte des encombrants s'est bien déroulé et les dépenses n'ont pas dépassé le budget alloué.

9.2.- Suivi sur la demande citoyenne du propriétaire du matricule 2467 66 8039 pour enfouir une partie des débris lié à un sinistre à l'écocentre

Le propriétaire est très satisfait de la résolution 20-06-111 qui stipule que nous acceptons le béton. Le nettoyage s'est très bien passé.

10.- Affaires nouvelles

11.- Information du maire.

11.1.- Dossier Piscine

Présentation d'information de Daniel Barrette à propos du dossier piscine.

11.2.- Rencontre sur l'eau potable, secteur Angliers

La rencontre sur l'eau potable, pour le secteur Angliers, regroupant le MELCC, le MAMH, le MSSS, 1 élu municipaux, le directeur général de la municipalité, 1 représentant des aînées, 1 représentant du commerce, 1 représentant des entreprises et 1 représentant des autres citoyens se tiendra le 23 et 24 septembre prochain.

12.- Période de question

Aucune question

13.- Ajournement de l'assemblée

20-07-128

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions pour la construction du chemin au Lac Robinson sera le 7 juillet prochain, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron et résolu unanimement d'ajourner la séance au 9 juillet 2020, à 19h30.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Le président déclare la levée de la séance, il est 21h20.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal du secteur Laverlochère, le 14 juillet 2020 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Madame Manon Perron, conseillère;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Madame Lyna Pine, conseillère.

Est absent : Monsieur Claude Lemens, conseiller;

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

2.- Reprise de la séance du 6 juillet 2020.

CONSIDÉRANT que la séance du 6 juillet 2020 a été ajournée car l'ouvertures de soumissions concernant la construction du chemin d'accès au Lac Robinson était le 7 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

20-07-129

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pina d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Résolution pour appui à un OSBL pour la réalisation d'un projet pour une nouvelle infrastructure aquatique

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers a pris le leadership pour documenter l'option d'une nouvelle infrastructure aquatique et que 3 sous-comités ont été créés pour faire avancer le dossier;

CONSIDÉRANT QUE le comité de financement a statué sur un modèle de répartition de l'investissement et pour les frais récurrents annuels, soit sur une répartition 50-50 basée sur la population et la fréquentation, comme le modèle de financement annuel pour le RIFT;

CONSIDÉRANT QU'un sous-comité de gestion, piloté par Mme Lyna Pine, a tenu 4 rencontres, et qu'au terme de celles-ci, le mode de gestion retenu est un organisme à but non lucratif (OSBL);

CONSIDÉRANT QUE ce modèle de gestion est retenu pour les raisons suivantes :

1. Un OSBL aura accès à plusieurs programmes de financement, autant pour l'investissement que pour des projets de développement ou même, pour les opérations
2. Dépolitiser l'organisme et amener une plus grande démocratisation auprès de la population par l'implication de citoyens
3. Un OSBL n'étant pas soumis aux mêmes règles en matière de gestion contractuelle, l'organisme a le loisir de discuter et d'échanger avec de potentiels fournisseurs, et ainsi, réduire le coût du projet.
4. Possibilité d'avoir différents groupes de membres et de vendre des accès.

CONSIDÉRANT QU'un conseil d'administration provisoire a été créé pour enclencher les démarches visant à l'établissement d'un OSBL;

CONSIDÉRANT l'opportunité de collaboration de la MRC de Pontiac à soutenir l'OSBL, alors que leur cheminement viendra faciliter la démarche du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT l'importance que le milieu municipal maintienne son implication à la réalisation de ce projet essentiel pour la qualité de vie de la population témiscamiennne;

20-07-130

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par et résolu unanimement que le conseil municipal de Laverlochère-Angliers accorde son appui auprès de l'organisme sans but lucratif, piloté par Mme Diane Michaud, pour la réalisation du projet de nouvelle infrastructure aquatique;

QUE dès la création de l'OSBL, cette dernière devra fournir son plan d'affaires incluant les revenus et dépenses estimés pour le financement et l'opération de l'infrastructure;

QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers maintient son intérêt à participer financièrement à l'investissement d'une nouvelle piscine, basé sur le scénario fréquentation-population, à titre de contribution du milieu;

QUE la présente position de la municipalité de Laverlochère-Angliers est conditionnelle à l'engagement de la ville de Ville-Marie, à respecter les termes suivants :

1. À offrir gratuitement un terrain ou pour la somme symbolique de 1\$;
2. Accorder un crédit de taxes sur l'immeuble, à perpétuité;
3. De ne pas charger des services ou taxes au-delà de 2000 \$ annuellement dans les frais récurrents annuels de la nouvelle piscine;
4. À défaut de ne pas remplir les conditions no 2 et 3, la ville de Ville-Marie s'engage à déboursier une somme équivalente.

QU'au plus tard le 30 juin de chaque année, l'OSBL dépose auprès des municipalités participantes un état des revenus et dépenses, au 31 décembre de l'année précédente;

QUE l'OSBL demeure responsable de tout prêt en lien avec la réalisation de ce projet;

QUE la présente résolution soit conditionnelle à un coût de projet avoisinant 10 M \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.- Suivi sur demande pour régulariser une portion de route de 10.5m sur le matricule 2357 47 2010 qui est utilisé par la municipalité

CONSIDÉRANT que le propriétaire accepterait de vendre la pointe de son terrain pour un montant de 2000\$;

CONSIDÉRANT la résolution 20-07-118 qui stipule que la municipalité acceptera une offre de 1000\$ et moins;

20-07-131

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de construire une nouvelle section de route à côté, afin que la route ne passe plus sur le matricule 2357 47 2010.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

5.- Demande de ARTCAD architecte concernant le projet ELAN

5.1.- Demande du comité ELAN Laverlochère pour empiéter légèrement sur le terrain de la municipalité

CONSIDÉRANT qu'il manque d'espace sur le terrain du projet ELAN pour effectuer des sorties de secours conformes;

20-07-132

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'accepter que le projet de résidence ELAN empiète légèrement sur le terrain de la municipalité;

QUE la pente devra être de 2 en 1;

QUE si le fossé au sud entrave les travaux nécessaires, des ponceaux devront être installés dans le fossé et que ceux-ci soient remblayés;

QUE les frais liés à ces travaux ne soient pas assumés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

5.2.- Demande de réparation d'un ponceau traversant la zone piétonnière

CONSIDÉRANT la demande du contracteur NG Roy d'utiliser la voie piétonnière au début des travaux;

CONSIDÉRANT qu'un petit ponceau qui traverse cette voie a été endommagé pendant les travaux;

CONSIDÉRANT que le contracteur NG Roy a utilisé un plus grand espace qu'autorisé, en utilisant la portion sud du terrain de la municipalité pour entreposer de l'équipement;

20-07-133

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine que le petit ponceau qui traverse la voie piétonnière soit remplacée;

QUE les frais liés à ces travaux ne soient pas assumés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- PIIA Lac Robinson (Information)

Retour sur les commentaires reçus à la suite de la décision de ne pas effectuer de changement à l'objectif 1 de la section III, car l'utilisation de toilette à compost seulement, ne permettra pas la gestion de l'ensemble des eaux grises;

7.- Réparation d'une pompe à la station de pompage 2 dans le secteur Angliers

CONSIDÉRANT que nous devons avoir 2 pompes fonctionnelles à la station de pompage 2 dans le secteur Angliers;

CONSIDÉRANT que l'achat d'une pompe neuve est de 11 828\$ avant taxe;

CONSIDÉRANT que la réparation de la pompe est de 5262.68\$ avant taxes;

20-07-134

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de procéder à la réparation de la pompe pour un montant de 5262.68\$ avant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

La conseillère Manon Perron quitte la séance, il est 20h18.

8.- Adjudication du contrat pour la construction d'un chemin de villégiature au Lac Robinson

CONSIDÉRANT la nécessité de construire un chemin d'accès allant au Lac Robinson;

CONSIDÉRANT que la dépense est estimée à plus de 25 000\$;

CONSIDÉRANT que par suite de l'appel d'offres sur SEAO, 4 soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT les coûts beaucoup plus élevés que l'évaluation effectué par le Groupe CAF;

20-07-135

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'annuler l'appel d'offre;

QUE le projet soit modifié, afin d'en réduire les coûts;

QUE le contrat soit attribué de gré à gré, tel que l'article 8 de notre règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle le permet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

9.- Levée de la séance

Le président déclare la levée de la séance, il est 20h45.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle Simard à Angliers, le 3 août 2020 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est absent :

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- **Ouverture de la séance.**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2.- **Adoption de l'ordre du jour.**

Modification

9.1. « Pertinence d'avoir un élu sur le comité du refuge » au lieu de « Suivi sur notre présence au sein du conseil d'administration du refuge »

Ajout

10.1. Poubelle Lac des Seize

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

20-08-136

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- **Adoption des procès-verbaux du 6 et 14 juillet 2020.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 et du 14 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

20-08-137

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 et du 14 juillet 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.-**Période de questions et demandes verbales**

Aucune question

5.- Revenus

REVENUS JUILLET 2020

Loyer Église	290.00 \$
Mutation	3 233.81 \$
Revenu incendie	310.00 \$
FSST	72.50 \$
Taxes à rec	1 017.73 \$
Foncières	22 445.21 \$
Aqueduc	2 199.63 \$
Égout	1 160.24 \$
Traitement des eaux	1 317.73 \$
Mat. Résiduelle	3 221.98 \$
Photocopies	13.30 \$
Intérêts	56.22 \$
Permis	440.00 \$
Location équipement	75.00 \$
Ventes des camions	1 929.00 \$
Arrondissement	0.01 \$
Total:	<u>37 782.36 \$</u>

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

20-08-138

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine que les dépenses présentées pour le mois de juillet 2020 soient autorisées pour des factures s'élevant à 82 955.38\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 102 899.05\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 30 juillet 2020, totalisant des dépenses de 102 899.05\$, plus une somme de 23 234.25\$ consignée au rapport des salaires nets du 29 juillet 2020, le tout totalisant 126 133.30\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1.- Problème de propreté des poubelles dans le secteur du chemin du Pin-Rouge (Information)

La municipalité a reçu plusieurs plaintes au niveau des poubelles situées dans le secteur du chemin du Pin-Rouge. Une demande a été faite à la MRC de ramasser les poubelles dans ce secteur plus régulièrement, afin d'éviter les odeurs et d'empêcher que ces employés aillent nettoyer les alentours.

6.2.- Demande de commandite de l'évènement Témis Ultra 2020

Cette demande ne se qualifie pas dans la politique de don de la municipalité.

6.3.- Mise en commun d'un compresseur pour air respirable

CONSIDÉRANT les 2 offres reçues pour la mise en commun d'un compresseur pour air respirable;

20-08-139

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de signer une entente avec la municipalité de Fugèreville pour partager avec eux leur compresseur pour air respirable.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.4.- Demande pour la réparation de la lumière au quai public situé au chemin du pin Rouge

Une évaluation sera faite sur les coûts du projet.

6.5.- Le journal Le Reflet offre de vendre des vœux groupés pour la rentrée scolaire

Selon la politique de don et visibilité, cette offre se qualifie.

6.6.- Demande d'Olymel pour s'approvisionner en eau dans le secteur Laverlochère en cas d'urgence.

CONSIDÉRANT la demande d'Olymel pour s'approvisionner en eau dans le secteur Laverlochère en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT le faible impact sur notre réseau en cas de demande soit environ 1% de notre consommation journalière;

20-08-140

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertrand Julien de donner l'autorisation à Olymel de s'approvisionner en eau dans le secteur Laverlochère en cas d'urgence;

QUE l'eau soit facturée au coût de production de l'année précédente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.- Dossiers municipaux

7.1.- Programmation TECQ 2019-2023

7.1.1.- Secteur Laverlochère

CONSIDÉRANT que nous devons préparer notre programmation pour la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT que nous pouvons réserver 20% du montant à des priorité autre que numéro 1;

20-08-141

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'attribué 80% de la subvention globale au projet d'émissaire sur la rue Arpin et de réserver 20% à des projets structurants.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.1.2.- Secteur Angliers

CONSIDÉRANT que nous devons préparer notre programmation pour la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT que nous pouvons réserver 20% du montant à des priorité autre que numéro 1;

20-08-142

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'attribué 80% de la subvention globale au projet en eau potable et de réserver 20% à des projets structurants.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.2.- Installation d'une pompe doseuse pour le PH, secteur Laverlochère

CONSIDÉRANT que le PH de l'eau dans le secteur de Laverlochère est plus acide que par le passé;

CONSIDÉRANT que le PH est encore dans les normes requises;

CONSIDÉRANT qu'une eau acide favorise la corrosion des installations de plomberie dans les résidences, causant par exemple, une eau légèrement colorée dans les résidences ayant des installations en cuivre;

20-08-143

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'installer une pompe doseuse pour le PH, afin de réduire l'acidité de l'eau, pour un montant de 1 550\$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.3.- Achat d'une pompe de remplacement pour l'aqueduc Laverlochère

CONSIDÉRANT que le bris de la pompe à l'aqueduc le 11 juin dernier;

CONSIDÉRANT que nous devons avoir une pompe de rechange en tout temps pour s'assurer de l'approvisionnement en eau potable;

20-08-144

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de procéder à l'achat d'une nouvelle pompe submersible de remplacement pour le puit d'eau potable dans le secteur Laverlochère pour un montant de 6230\$ avant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.4.- Avis de motion pour le projet de règlement 2020-07 concernant le Programme de Rénovation Québec (PRQ)

La conseillère Lyna Pine donne avis de motion qu'un règlement concernant le Programme de Rénovation Québec sera soumis au conseil pour adoption à une prochaine séance.

7.5.- Présentation du règlement 2020-07 concernant le Programme de Rénovation Québec (PRQ)

Présentation du projet de règlement 2020-07.

La conseillère Lyna Pine présente le projet de règlement 2020-07 concernant le Programme de Rénovation Québec (PRQ).

7.6.- Programme d'aide à la voirie local – Volet Projets particuliers d'amélioration (Information)

Le programme d'aide à la voirie local attribue 16 000\$ à la municipalité pour aider à la construction d'un chemin au lac des quinze et au lac Robinson, ainsi que pour le remplacement de ponceaux.

7.7.- Présentation des états financiers

CONSIDÉRANT que les états financiers de 2019 ont été présentés au conseil municipal de la municipalité de Laverlochère-Angliers;

CONSIDÉRANT que le rapport est expliqué au conseil;

20-08-145

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que le rapport financier 2019 de la municipalité de Laverlochère-Angliers est accepté par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.- Rapport des comités

8.1.- Bibliothèque Angliers

Demande de vérification des ampoules.

8.2.- Corporation de développement d'Angliers

Présentation d'une problématique des poubelles.

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

9.1.- Pertinence de maintenir le comité du refuge

CONSIDÉRANT que le dossier du refuge est désormais géré au niveau de la MRC;

20-08-146

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de dissoudre le comité du refuge.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.- Affaires nouvelles

10.1.- Poubelle situé au Lac des Seize

Les poubelles situées près de la route au Lac des Seize ont été relocalisées.

11.- Information du maire.

12.- Période de question

13.- Attribution du contrat pour la construction du chemin au Lac Robinson (Point en huis clos)

CONSIDÉRANT que nous devons construire un chemin d'accès au Lac Robinson;

CONSIDÉRANT que ce contrat peut être attribué de gré à gré, tel que l'article 8 de notre règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle le permet;

20-08-147

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de donner le contrat de construction à Transport Beulé de gré à gré pour un montant de 56 542.35\$ avec les taxes;

QU'une demande soit faite à Transport Beulé pour que le chemin soit terminé pour le 18 septembre;

QU'une demande soit faite à Transport Beulé pour qu'il trouve un contracteur pour le déboisement d'emprise. Il devra négocier avec le contracteur pour une possibilité d'avoir un partage de revenu avec la municipalité et que dans l'impossibilité d'un partage, le bois soit entièrement remis au contracteur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14.- Clôture de l'assemblée

Le président déclare la levée de la séance, il est 20h55.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle du conseil à Laverlochère, le 8 septembre 2020 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;

Est absent : Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est également présente: Madame Line Bélanger, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

1.1.- Nomination d'un secrétaire d'assemblée

CONSIDÉRANT l'absence de monsieur Yan Bergeron à titre de directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité de Laverlochère-Angliers;

CONSIDÉRANT le besoin immédiat d'avoir un secrétaire d'assemblée;

20-09-148

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine que le conseil municipal autorise la nomination de madame Line Bélanger à titre de secrétaire d'assemblée pour la séance du 8 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout :

- 10.1.- Pince de désincarcération
- 10.2.- Aménagement derrière E.L.A.N.
- 10.3.- Terrain de balle

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

20-09-149

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 3 août 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 3 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal et de ce fait renoncent à sa lecture;

20-09-150

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 août 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.-Période de questions et demandes verbales

Le conseil prend note des questions et des différents commentaires émis.

5.- Revenus

REVENUS AOÛT 2020

Publicité journal	20.00 \$
Location salle	105.00 \$
Immatriculation voirie	530.33 \$
Mutation	2 949.60 \$
Parmalat	22 316.00 \$
Creusage cimetièrre	315.00 \$
Taxes à rec	2 119.86 \$
Foncières	91 576.30 \$
Aqueduc	14 930.41 \$
Égout	6 030.99 \$
Traitement des eaux	6 719.20 \$
Mat. Résiduelle	15 008.71 \$
Photocopies	34.77 \$
Intérêts	143.18 \$
Permis	300.00 \$
Épinglette et transport	7.25 \$
Administration	2.50 \$
Arrondissement	(0.02) \$

Total: **163 109.08 \$**

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

20-09-151

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron que les dépenses présentées pour le mois de août 2020 soient autorisées pour des factures s'élevant à 135 449.48\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 12 414.40\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 31 août 2020, totalisant des dépenses de 147 863.88\$, plus une somme de 19 155.90\$ consignée au rapport des salaires nets du 25 août 2020, le tout totalisant 167 019.78\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1.- Offre de vente du lot 2467 64 1160 à la municipalité

CONSIDÉRANT l'offre des propriétaires du lot 2467 64 1160 pour 5000\$;

CONSIDÉRANT que des offres ont déjà été faites par des citoyens sur ce lot;

20-09-152

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de ne pas accepter l'offre.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.2.- Offre d'achat d'un citoyen du lot 2467 63 3375 qui appartient à la municipalité

CONSIDÉRANT l'offre d'un citoyen d'acheter le lot 2467 63 3375 pour un montant de 1000\$;

CONSIDÉRANT que l'évaluation du terrain est de 9000\$;

20-09-153

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cindy Cotten de refuser l'offre d'achat.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.3.- Demande de dons – Mission Tournesol -Édition 2020

CONSIDÉRANT la demande de don de Mission Tournesol -Édition 2020;

CONSIDÉRANT que cette demande de don se qualifie selon la politique de don et de visibilité ;

20-09-154

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cindy Cotten de faire un don de 100\$ à Mission Tournesol -Édition 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.4.- Demande de l'OBVT d'approuver le projet proposé pour 2020

CONSIDÉRANT que le projet de caractérisation de la qualité de l'eau pour 2020 a été suspendu;

CONSIDÉRANT que l'OBVT propose de résoudre la détermination des sources bactériennes (E. coli) en réalisant le dépistage et la cartographie des contaminations en E. coli sur le bassin versant de la rivière à la Loutre, de la rivière Blanche et du ruisseau Paquin;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, l'OBVT veut utiliser le financement 2020;

20-09-155

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de demander les résultats du projet de caractérisation effectué depuis 2015;

QUE le nouveau projet soit présenté de façon détaillée avant que le conseil prenne une décision sur le financement pour 2021;

QU'aucun financement ne soit accordé en 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.5.- Résolution d'appui pour le projet de compresseur à air de la RISIT

En attente d'information

6.6.- Projet en persévérance scolaire de l'École Saint-Isidore

Une demande de rencontre sera faite à la directrice de l'école pour évaluer les besoins.

7.- Dossiers municipaux

7.1.- Programmation TECQ 2019-2023

7.1.1.- Secteur Laverlochère

CONSIDÉRANT que le projet d'émissaire a été présenté au conseil;

20-09-155a

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de procéder avec la phase 2 du projet d'émissaire;

QUE 80% de la TECQ Laverlochère soit attribué au projet;

QUE 100% du seuil minimal d'immobilisations en infrastructures dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 soit attribué au projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.1.2.- Secteur Angliers

Une programmation sera possible à la suite de notre rencontre du 23 et 24 septembre prochain sur le projet à retenir pour l'eau potable.

7.2.- Adoption règlement 2020-07 concernant l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec.

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la Municipalité de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité a désigné un secteur situé sur une partie restreinte de son territoire comportant une proportion de logements (en mauvais état ou vacants) qui nécessitent des travaux de rénovation, et que l'état actuel et l'évolution de sa vocation résidentielle justifient une intervention publique;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la Municipalité de Laverlochère-Angliers un budget pour l'application d'un programme municipal de revitalisation sur son territoire;

ATTENDU QUE ce programme visera exclusivement la bonification d'un projet AccèsLogis Québec dans le programme Rénovation Québec;

ATTENDU QUE la SHQ participe au budget global du présent programme dans une proportion de 50 %;

ATTENDU QUE la Municipalité de Laverlochère-Angliers a signé, avant l'approbation de son programme par la Société d'habitation du Québec, une entente sur la gestion dudit programme qui prévoit notamment que la Municipalité déboursera la totalité de l'aide financière accordée aux propriétaires et que la participation financière de la Société d'habitation du Québec à cette aide lui sera remboursée;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 3 août 2020;

20-09-156

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten et résolu unanimement que le règlement numéro 2020-07 soit adopté et que le conseil ordonne et statue qu'à compter de son entrée en vigueur, la municipalité soit soumise aux dispositions du présent règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.3.- Adoption politique alcool et drogues sur les lieux de travail

ATTENDU QUE l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

ATTENDU QUE tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent sur les lieux du travail;

ATTENDU QUE l'employeur s'engage à prendre les moyens raisonnables pour fournir et maintenir un milieu de travail exempt de drogues, d'alcool et de toutes autres substances similaires;

ATTENDU QUE la consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires peut affecter le rendement, le jugement ou les capacités d'un employé et avoir de graves conséquences sur ses collègues, les citoyens de la municipalité et le public en général, incluant l'image et la réputation de la municipalité;

ATTENDU QUE la Loi encadrant le cannabis précise qu'un employeur peut, en vertu de son droit de gérance, encadrer l'usage de cannabis, voire l'interdire complètement;

ATTENDU QUE l'employeur souhaite accompagner activement tout employé éprouvant des problèmes de consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires;

20-09-157

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien et il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Laverlochère-Angliers d'adopter la Politique alcool et drogues sur les lieux de travail.

DE désigner le directeur général responsable de l'application de la présente politique.

La politique est consignée dans le livre des politiques.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.4.- Adhésion à l'entente en urbanisme

CONSIDÉRANT qu'une adhésion à l'entente d'urbanisme nous permettra une uniformité au niveau des émissions de permis;

CONSIDÉRANT que la municipalité est satisfaite du travail effectué par la ressource en place depuis le mois d'avril

20-09-158

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Bergeron d'adhérer à l'entente en urbanisme le 1^{er} janvier 2021;

QUE Yan Bergeron, directeur général et Daniel Barrette, maire sont désignés pour signer les documents.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.5.- Adhésion à l'entente relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipement complémentaires

CONSIDÉRANT que la municipalité doit posséder une expertise dans la gestion de son eau potable et ses eaux usées;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit être en mesure d'évaluer de façon précise les investissements futurs requis dans ses infrastructures;

CONSIDÉRANT que la municipalité a présentement une entente temporaire et utilise les services;

20-09-159

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Normand Bergeron de joindre l'entente relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires dès que cela sera possible;

QUE Yan Bergeron, directeur général et Daniel Barrette, maire sont désignés pour signer les documents.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.6.- Contrats sur le balayage des rues et des trottoirs sur 3 ans

CONSIDÉRANT la difficulté de trouver des ressources pour le balayage;

CONSIDÉRANT l'économie de coût de faire balayer à contrat;

CONSIDÉRANT la qualité du travail effectué par Monsieur Bélanger en mai dernier;

19-09-160

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'accorder le contrat de balayage des rues sur 3 ans à Monsieur Jean-Guy Bélanger, pour un montant total de 17 674.74\$ avant taxes;

QUE le contrat de balayage des trottoirs sur 3 ans, soit accordé à Monsieur Jean-Guy Bélanger, pour un montant total de 8645.63\$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.7.- Soumission pour déneigement de trottoirs

La municipalité ne fera pas suite à la soumission déposée.

7.8.- Halloween 2020

La municipalité attendra les recommandations de la santé publique.

7.9.- Démission de l'employé 10-0024

L'employé 10-0024 a quitté le 29 août dernier son emploi.

7.10.- Embauche d'un nouvel employé

Embauche le 14 septembre d'un responsable des travaux publiques.

8.- Rapport des comités

8.1.- Comité consultatif en urbanisme

Démission d'un membre représentant les citoyens.

8.2.- Comité des politiques familiale et des aînés.

Suivi sur la politique familiale et des aînés

8.3.- Corporation de développement de Laverlochère

Une réunion aura lieu le 9 septembre 2020

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

9.1.- Suivi sur entente compresseur à air

Reporté à plus tard dû à un manque d'information

9.2.- Suivi sur les bâtiments illégaux sur le terrain du CP

Le CP a été contacté et une réponse de leur part a été reçu.

9.3- Suivi sur les abris temporaires d'autos illégaux

Une cinquantaine de lettre a été envoyé prévenant les citoyens que le règlement sera appliqué sévèrement dès mai 2021.

10.- Affaires nouvelles

10.1.- Pince de désincarcération

Recherche de volontaire pour formation

10.2.- Déneigement derrière E.L.A.N.

CONSIDÉRANT que le terrain situé à l'arrière de la résidence E.L.A.N. est déjà ouvert en parti par la municipalité pour un stationnement lié aux sentiers de l'Entrevents;

20-09-161

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de procéder à un déneigement qui permettra à la Résidence E.L.A.N. d'avoir un air de rassemblement en cas de feu.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10.3.- Terrain de baseball

Sensibilisation sur le fait qu'il n'existe pas de terrain de baseball standard au Témiscamingue.

10.4.- Plainte de passage de véhicules lourds dans le chemin 1^e et 2^e rang de Laverlochère

Une demande devra être faite aux contrôleurs routiers sur le passage illégal de véhicules lourds dans sur le chemin du 1^{er} et 2^e rang de Laverlochère.

10.5.- Vérification des panneaux de signalisation

Une attention devra être porté aux panneaux de signalisation endommagés.

11.- Information du maire.

12.- Période de question

13.- Clôture de l'assemblée

Le président déclare la levée de la séance, il est 21h10.

Daniel Barrette, maire

Line Bélanger, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers, tenue à la salle du conseil, le 14 septembre 2020 à 19h30 sous la présidence de Daniel Barrette, maire.

Sont présents : Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;

Est absent : Monsieur Claude Lemens, conseiller;
Madame Cindy Cotten, conseillère;

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Barrette, maire.

Est également présent : Monsieur Yan Bergeron, directeur général, secrétaire-trésorier.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2.- Acceptation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour tel qu'inscrit à la convocation;

20-09-162

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'accepter l'avis de convocation et l'ordre du jour tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption résolution pour l'ouverture d'une marge de crédit à la Caisse Desjardins

CONSIDÉRANT que le prêt temporaire de 500 000\$ lié à la TECQ 2014 a été remboursé le 10 septembre dernier;

CONSIDÉRANT que nous allons recevoir sous peu un montant de 516 586\$ pour la TECQ du secteur Laverlochère et un montant de 312 882\$ pour le secteur Anglier;

20-09-163

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron qu'une marge de crédit soit ouverte à la Caisse Desjardins pour un montant de 280 000\$;

QUE le directeur général soit désigné pour signer les documents relatifs à l'ouverture de cette marge de crédit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.- Période de questions.

Le maire donne la parole aux personnes présentes.

5.- Clôture de l'assemblée.

20-09-164

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que la séance est levée, il est 19h34.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, dg, sec. très.

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle de l'église du secteur Angliers, le 5 octobre 2020 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est absent :

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout :

6.2.1.- Formation de matelassage demandé par le Cercle de Fermière Laverlochère

7.14.- Achat pompe secondaire pour l'aqueduc d'Angliers

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

20-10-165

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption des procès-verbaux du 8 et 14 septembre 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 8 et du 14 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

20-10-166

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter les procès-verbaux de la séance du 8 et du 14 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.-Période de questions et demandes verbales

Le conseil prend note des questions et des différents commentaires émis.

5.- Revenus

REVENUS SEPT. 2020

Publicité journal	48.00 \$
Location salle	320.00 \$
Location cour garage	100.00 \$
Mutation	1 441.50 \$
Cimetière	270.00 \$
Dérogation mineure	50.00 \$
Taxes à rec	895.59 \$
Foncières	16 273.93 \$
Aqueduc	1 629.25 \$
Égout	1 036.70 \$
Traitement des eaux	1 187.47 \$
Mat. Résiduelle	2 603.02 \$
Photocopies	9.76 \$
Intérêts	47.49 \$
Permis	135.00 \$
location équipement	10.00 \$
Arrondissement	0.03 \$
Total:	<u>26 057.74 \$</u>

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

20-10-167

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que les dépenses présentées pour le mois de septembre 2020 soient autorisées pour des factures s'élevant à 118 551.89 \$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 12 445.31 \$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 30 septembre 2020, totalisant des dépenses de 130 997.20 \$, plus une somme de 17 556.62 \$ consignée au rapport des salaires nets du 22 septembre 2020, le tout totalisant 148 553.82 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1.- Demande d'une lettre d'appui pour le projet nouveaux horizons de Le relais de l'amitié

CONSIDÉRANT que Le Relais de l'amitié a besoin d'une lettre d'appui pour le Projet Nouveau Horizon pour les aînés;

20-10-168

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de leur donner une lettre d'appui. Cette lettre leur garantira de la part de la municipalité leur local pour les 5 prochaines années. De plus, elle appuiera le projet d'installation d'une climatisation dans le local de l'âge d'or et dans la salle du Pavillon, ainsi que deux toilettes adaptées pour les personnes âgées, un système WI-FI qui permettra d'avoir des activités virtuelles et de repeindre leur local.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.2.- Demande d'une lettre d'appui pour le projet nouveaux horizons du Cercle de Fermières Laverlochère

CONSIDÉRANT que le Cercle de Fermières Laverlochère a besoin d'une lettre d'appui pour le Projet Nouveau Horizon pour les aînés;

20-10-169

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de leur donner une lettre d'appui. Cette lettre leur garantira de la part de la municipalité leur local pour les 5 prochaines années. De plus, elle appuiera le projet qui consiste à la réfection du toit de la bâtisse les hébergeant, soit la Chaumière du Savoir.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.2.1.- Formation de matelassage demandé par le Cercle de Fermières Laverlochère

CONSIDÉRANT que le Cercle de Fermières Laverlochère veut offrir une formation de 6 jours sur le matelassage;

CONSIDÉRANT que l'achat d'équipement sera requis pour cette formation;

CONSIDÉRANT que le Cercle de Fermières Laverlochère entretient la chaumière du savoir;

CONSIDÉRANT que les coûts reliés à la réfection du toit peuvent dépasser 25 000\$;

20-10-170

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'aider au financement dans le cas où le Projet Nouveau Horizon pour les aînés ne suffit pas pour la réfection;

QUE soit aussi regardé avec l'éducation populaire la possibilité d'un financement pour la formation de matelassage.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.3.- Demande d'une lettre d'appui pour le projet nouveaux horizons du Club de l'Âge d'Or les Navigateurs d'Angliers

CONSIDÉRANT que le Club de l'Âge d'Or les Navigateurs d'Angliers a besoin d'une lettre d'appui pour le Projet Nouveau Horizon pour les aînés;

20-10-171

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de leur donner une lettre d'appui. Cette lettre leur garantira de la part de la municipalité leur local pour les 5 prochaines années. De plus, elle appuiera le projet d'installer une sortie pour la hotte de poêle, changer les armoires, le dessus du comptoir, changer l'évier et les robinets, changer le plancher, le luminaire et avoir un garde-manger fonctionnel.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.4.- Demande d'aide financière des promoteurs pour le remplacement de fenêtres au hangar du T.E. Draper.

CONSIDÉRANT que Les promoteurs souhaitent procéder aux changements de fenêtres au hangar du T.E. Draper;

CONSIDÉRANT que les immeubles appartiennent à la municipalité;

CONSIDÉRANT que les programmes de subvention actuelle remboursent 40% des coûts étant donné que le RFU de la municipalité est supérieur à 75;

20-10-172

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron que la municipalité dépose une demande d'aide financière au programme d'Aide aux immobilisations du Ministère de la Culture et Communications pour un montant de 21 364.95\$, afin de remplacer les fenêtres au hangar du T.E. Draper;

QUE Madame Cathy Fraser, Directrice des Promoteurs d'Angliers inc. soit la mandataire, donc la personne autorisée à signer au nom de la municipalité;

QUE la municipalité s'engage à déboursier 5 341.23\$ soit 25% du projet, que les Promoteurs d'Angliers inc. s'engage à déboursier 7 477.74\$ soit 35% du projet et que la subvention couvre le 40% restant soit un montant de 8 545.98\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.5. Demande soutien de Notre-Dame-du-Nord au sujet des traverses piétonnières

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord a déménagé sa traverse piétonnière sur la rue Ontario afin de mieux desservir les étudiants de l'école primaire St-Joseph et les aînés du Pavillon Tête-du-Lac;

CONSIDÉRANT que des balises piétonnières viendraient augmenter la sécurité des utilisateurs de cette traverse piétonnière;

CONSIDÉRANT que la traverse piétonnière est située sur la rue Ontario, qui est également une route provinciale sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec, et que la signalisation sur cette voie est également sous sa responsabilité;

CONSIDÉRANT qu'à plusieurs reprises, la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord a demandé au Ministère des Transports l'autorisation d'installer des balises piétonnières sur la rue Ontario pour faciliter la traverse piétonnière à la hauteur de la cour de l'école Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que les citoyennes et citoyens de Notre-Dame-du-Nord ont fait parvenir une pétition au Ministre des Transports du Québec pour faire déplacer la traverse piétonnière, diminuer la limite de vitesse sur la rue Ontario à 30 km/heure dans la zone scolaire, interdire le stationnement à 45 degrés, et solliciter une présence policière aux heures de pointe;

20-10-173

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Claude Lemens et résolu unanimement d'appuyer la démarche de la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord auprès du Ministère des Transports du Québec pour que l'installation de balises piétonnières soient permises sur les voies provinciales traversant des agglomérations, où de telles balises sont requises.

7.- Dossiers municipaux

7.1.- Programmation TECQ 2019-2023

7.1.1.- Secteur Laverlochère

Une rencontre aura lieu ce mois-ci avec SNC-Lavalin pour le projet de pressurisation, ainsi que pour le projet de réfection de la rue Arpin.

7.1.2.- Secteur Angliers

7.1.2.1.- Négociation pour l'achat d'une bande de terrain portant le matricule 2467 60 5005

CONSIDÉRANT que la municipalité veut procéder au forage de puit exploratoire dans le secteur urbain d'Angliers;

CONSIDÉRANT qu'une bande de terrain se situant sur le matricule 2467 60 5005 convient pour un tel forage;

20-10-174

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de permettre à Yan Bergeron, directeur général de négocier avec le propriétaire, pour l'achat d'une bande de terre, sur le terrain portant le matricule 2467 60 5005.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.1.2.2.- Mandat pour l'exécution du projet pilote d'eau potable dans le secteur Angliers

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance du compte-rendu de la séance de concertation sur la problématique d'eau potable dans le secteur Angliers;

20-10-175

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de mandater Yan Bergeron, directeur général, Daniel Barrette, maire et Lyna Pine, Conseillère pour le dépôt d'une demande d'approbation des projets retenus avec le ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques ainsi que pour la demande de subvention auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.2.- Demande de dérogation mineure pour une hauteur de garage sur le lot 5 593 316

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du lot 5 593 316 de permettre la construction d'un bâtiment secondaire à une hauteur supérieur à sa résidence principale, soit à 24 pieds;

CONSIDÉRANT que la résidence principale est d'une hauteur de 15 pieds;

CONSIDÉRANT que la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter une hauteur de garage de 21 pieds pour les raisons suivantes :

- Le garage se retrouve en périphérie de la zone urbaine, donc il ne bloquera pas la vue au niveau de la rue.
- Le garage se trouve près du chemin de fer.
- Le garage va s'harmoniser avec les autres garages et bâtiments se trouvant dans ce secteur.

20-10-176

EN CONSÉQUENCE, il est proposé conseillère Manon Perron de demander au propriétaire du lot 5 593 316 de resoumettre un nouveau plan qui sera étudié de nouveau par le comité consultatif d'urbanisme et le conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.3.- Suivi rencontre Mutuel de prévention

Rencontre avec la Mutuel a permis de constater l'avancement du programme de santé et sécurité au travail de la municipalité.

7.4.- Intérêt pour le renouvellement de l'entente en Santé et Sécurité

CONSIDÉRANT que la ressource liée à l'entente en Santé et Sécurité au travail a fait progresser le programme de santé et sécurité au travail de la municipalité;

CONSIDÉRANT que plusieurs dossiers sont à compléter pour l'année 2021, tel que l'implantation des fiches d'entretien et des procédures d'utilisations de plusieurs de nos équipements;

20-10-177

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de renouveler l'entente en Santé et Sécurité au travail, si les coûts restent comparables à l'année 2020, soit 8985\$ plus l'indexation du programme.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.5.- Résolution pour entente relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires entre la municipalité de Laverlochère-Angliers et la Municipalité de Béarn

ATTENDU QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers et la Municipalité de Béarn désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires;

20-10-178

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers accepte d'adhérer à l'entente relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires avec la Municipalité de Béarn. Cette entente ainsi que l'Addenda 2 tel que présentés par le directeur général faire partie comme si elle était ici au long reproduit;

Le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers accepte les conditions d'adhésion précisées à l'annexe B. Cette annexe fait partie intégrante de cette résolution;

Le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers nomme M. Daniel Barrette, maire et M. Yan Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier représentants de la municipalité au Comité intermunicipal gestion des eaux;

Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer l'Addenda 2 et l'Annexe B.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.6.- Droit de passage MFFP sur le lot 3 335 071 du Canton de Baby

CONSIDÉRANT que le Ministère de Forêt, de la Faune et des Parcs prévoit offrir à l'enchère à compter du 6 octobre 2020, du secteur de récolte de bois nommé « Mauve » situé dans l'UAF 81-52;

CONSIDÉRANT que ce chantier sur forêt publique est entièrement enclavé par des lots privés et il sera nécessaire de circuler via certains de ceux-ci pour y accéder et réaliser les travaux prescrits;

CONSIDÉRANT qu'un accès situé sur les lots 3 335 065 et 3 335 071 du Canton de Baby appartiennent à la municipalité de Laverlochère;

20-10-179

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que le conseil municipal de Laverlochère-Angliers donne un droit de passage au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sur les lots 3 335 065 et 3 335 071 du Canton de Baby, tel que décrit, par le Ministère selon leur plan;

QUE le conseil municipal de Laverlochère-Angliers est en accord avec les mesures d'harmonisation ;

QUE le directeur général, Yan Bergeron, est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Laverlochère-Angliers, tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à cette résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.7.- Suivi construction chemin d'accès du Lac Robinson

Discussion sur le suivi du projet

7.8.- Branchement borne électrique à l'aréna

CONSIDÉRANT que l'aréna du secteur d'Angliers est l'endroit le plus approprié pour recevoir la borne électrique de la municipalité;

20-10-180

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de brancher la borne à l'infrastructure de l'aréna du secteur d'Angliers;

QU'étant donné le suivi facile de la consommation d'électricité de la borne, le frais d'électricité soit remboursé aux gestionnaires de l'aréna à l'aide des revenus de la borne.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.9.- Balisage du chemin d'accès dans le secteur du Lac des Quinze

CONSIDÉRANT que la municipalité veut procéder à la vente de ces terrains dans le secteur du Lac des Quinze;

CONSIDÉRANT QU'un chemin d'accès sera nécessaire;

20-10-181

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de demander une offre de service au Groupe CAF pour le balisage du chemin d'accès.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.10.- Déboisement pour la construction du chemin d'accès dans le secteur du Lac des Quinze

La conseillère Lyna Pine regardera l'intérêt de la corporation de développement d'Angliers pour le déboisement requis pour la construction du chemin d'accès pour les terrains municipaux dans le secteur du Lac des Quinze.

7.11.- Devis pour la vente des lots à vendre près du Lac des Quinze

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de mettre en vente les terrains qu'il possède dans le secteur du Lac des Quinze dans les prochains mois par soumission;

20-10-183

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de trouver un consultant pour aider la municipalité avec la production d'un devis pour la vente par soumission et la promotion de celui-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.12.- Attribution d'un mandat de services juridiques à Deveau Avocats – 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021

ATTENDU qu'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Municipalité de Laverlochère-Angliers a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

ATTENDU l'offre de services du 2 octobre 2020 préparée à cette fin par Deveau Avocats – Outaouais;

20-10-184

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que l'on retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- Service offert : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- Personnes autorisées à consulter : Le maire, le directeur général, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- Durée du contrat : 1 an, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021;
- Coût forfaitaire : 750 \$ par année, taxes en sus, incluant la révision des procès-verbaux;
- Pour tous les autres mandats demandés : Taux horaire de 205 \$ de l'heure;

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.13.- Résolution sur l'atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

20-10-185

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.14.- Achat pompe secondaire pour la station de pompage d'Angliers

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir une pompe secondaire dans le cas d'un bris de la pompe principale;

10-20-186

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de procéder à l'achat d'une pompe secondaire pour un montant de 3950\$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8.- Rapport des comités

8.1.- Création Comité embellissement

La création d'un comité embellissement sera faite sous peu.

8.2.- Corporation de développement de Laverlochère

Dans travaux de bûchage seront effectués dans le secteur de l'Entrevent en 2021.

8.3.- Comité consultatif d'urbanisme

Recherche d'un citoyen pour combler le poste vacant.

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

9.1.- Rencontre avec la municipalité de Fugèreville pour l'entente sur le compresseur et les pinces de désincarcération

Une rencontre sera planifiée avec la municipalité de Fugèreville pour discuter de l'entente sur le compresseur et les pinces de désincarcération.

9.2.- Suivi sur les demandes faites à l'OBVT

L'information demandée par les conseillers, leur sera transmise dans la journée du 6 octobre.

9.3.- Immeuble illégaux sur le terrain du CP

Réception de l'accusé de réception du CP du rapport des immeubles illégaux sur leur terrain.

10.- Affaires nouvelles

10.1.- Programme vision travail (Information)

Présentation du programme vision travail.

10.2.- Tenue de la collecte des bonbons pour l'Halloween

CONSIDÉRANT qu'aucune directive n'a encore été donnée au niveau provincial pour la tenue des activités de l'Halloween;

20-10-187

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Perron d'annuler la collecte de bonbons aux portes au sein de la municipalité étant donné la situation actuelle de la pandémie.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11.- Information du maire.

Réception prochaine d'une aide financière de 51 817\$ afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances de la municipalité.

12.- Période de question

Le conseil prend note des questions et des différents commentaires émis.

13.- Clôture de l'assemblée

Le président déclare la levée de la séance, il est 21h20.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle du conseil du secteur Laverlochère, le 2 novembre 2020 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est absent : Madame Cindy Cotton, conseillère

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout :

6.4.- **Demande de commandite du Comité des Loisirs et des Sports de Laverlochère**

9.2.- **Rencontre municipalité de Fugèreville**

10.1.- **Fonds Régions Ruralité – Volet 4**

10.2.- **Cybersécurité**

11.1.- **Tirage au sort de terrains au Lac Robinson**

11.2.- **Dossier Piscine**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

20-11-188

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toutes modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal et de ce fait renoncent à sa lecture;

20-11-189

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.-Période de questions et demandes verbales

Le conseil prend note des questions et des différents commentaires émis.

5.- Revenus

REVENUS OCT. 2020

Publicité journal	48.00 \$
Location salle	600.00 \$
Mutation	6 178.50 \$
Droit carrière et sablière	3 010.77 \$
Parmalat	37 732.16 \$
Taxes à rec	5 371.30 \$
Foncières	83 088.98 \$
Aqueduc	15 176.49 \$
Égout	5 533.92 \$
Traitement des eaux	6 444.00 \$
Mat. Résiduelle	14 431.51 \$
Ass. Mur église	1 300.00 \$
Intérêts	82.22 \$
Permis	109.11 \$
Location équipement	20.00 \$
Arrondissement	0.10 \$
Total:	<u>179 127.06 \$</u>

5.1.- Personnes endettées

Le directeur général remet la liste des personnes endettées en date du 31 octobre 2020. (art. 1022 C.M.)

5.2.- État financier comparatif

Le directeur général dépose le rapport comparatif budgétaire et comparatif comptable en date du 31 octobre 2020. (art. 176.4 C.M.)

5.3.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

20-11-190

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine que les dépenses présentées pour le mois d'octobre 2020 soient autorisées pour des factures s'élevant à 86 302.47 \$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 6 406.80 \$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 28 octobre 2020, totalisant des dépenses de 92 709.27 \$, plus une somme de 19 940.92 \$ consignée au rapport des salaires nets du 27 octobre 2020, le tout totalisant 112 650.19 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1.- Demande d'ouverture d'un chemin l'hiver dans le secteur du Pin Rouge.

CONSIDÉRANT que l'ouverture du chemin demandé est un chemin privé;

20-11-191

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de refuser la demande d'ouverture du chemin privé, situé dans le secteur du Pin Rouge.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.2.- Demande de modification du règlement sur les abris temporaires

CONSIDÉRANT l'arrivée de plus en plus précoce de l'hiver;

20-11-192

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de débiter les procédures pour modifier l'article 4.7 du règlement de zonage pour permettre les abris d'autos amovibles dès le 1^{er} octobre.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.3.- Offre de service de l'OBVT pour un projet de relevé sanitaire commun pour les municipalités.

CONSIDÉRANT que notre réglementation concernant les fosses septiques se doit d'être remise à jour;

20-11-193

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de refuser l'offre de service de l'OBVT;

QUE le processus débute rapidement pour mettre à jour notre réglementation sur les fosses septiques.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.4.- Demande de commandite du Comité des Loisirs et des Sports de Laverlochère

CONSIDÉRANT que la Rigolade du printemps n'a pas eu lieu cette année;

CONSIDÉRANT que le budget de 2500\$ n'a pas été dépensé pour l'évènement;

CONSIDÉRANT que le Comité des Loisirs et des Sports de Laverlochère fera son activité annuelle de porte à porte pour les aînés, ainsi que du porte à porte pour la remise des cadeaux du Père-Noël aux enfants;

20-11-194

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de remettre 1750\$ au Comité des Loisirs et des Sports de Laverlochère pour leurs activités des fêtes;

QUE soit remis au Comité des Loisirs et des Sports d'Angliers 750\$, si une activité de Noël est effectuée de leur côté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.- Dossiers municipaux

7.1.- Dossier infrastructure

7.1.1.- Secteur Laverlochère

Suivi du dossier de la réfection de la rue Arpin Ouest.

7.1.2.- Secteur Angliers

Suivi sur le dossier d'eau potable à Angliers

7.2.- Présentation du nouveau responsable des travaux publics

Présentation de Monsieur Marc Sills, responsable des travaux publics.

7.3.- Programme vision travail

CONSIDÉRANT la portée sociale du programme vision travail;

CONSIDÉRANT le besoin de la municipalité d'une ressource supplémentaire durant la période d'hiver et du printemps;

CONSIDÉRANT que nous devons nous engager sur une période de 30 semaines;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du programme, nous avons droit à un remboursement de 50% du salaire du participant de la part d'Emploi Québec;

20-11-195

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de déposer une demande de subvention salariale à Emploi Québec pour un participant sur une période de 30 semaines;

QUE soit mandaté Yan Bergeron, directeur général, pour déposer une demande de subvention salariale à Emploi Québec

QUE soit mandaté Marc Sills, responsable des travaux publics pour offrir le mentorat au participant.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.4.- Demande de dérogation mineure pour une hauteur de garage sur le lot 5 593 316

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du lot 5 593 316 de permettre la construction d'un bâtiment secondaire à une hauteur supérieur à sa résidence principale, soit à 20 pieds;

CONSIDÉRANT que la résidence principale est d'une hauteur de 15 pieds;

CONSIDÉRANT que la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter une hauteur de garage de 20 pieds pour les raisons suivantes :

- Le garage se retrouve en périphérie de la zone urbaine, donc il ne bloquera pas la vue au niveau de la rue.
- Le garage se trouve près du chemin de fer.
- Le garage va s'harmoniser avec les autres garages et bâtiments se trouvant dans ce secteur.

20-11-196

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'accepter une hauteur de garage de 20 pieds pour les mêmes raisons que la recommandation.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.5.- Demande aide financière pour formation de pompier

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Témiscamingue en conformité avec l'article 6 du Programme.

20-11-197

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Témiscamingue.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.- Adhésion à l'entente avec la MRC pour une ressource en santé et sécurité au travail

CONSIDÉRANT que la ressource liée à l'entente en Santé et Sécurité au travail a fait progresser le programme de santé et sécurité au travail de la municipalité;

CONSIDÉRANT que plusieurs dossiers sont à compléter pour l'année 2021, tel que l'implantation des fiches d'entretien et des procédures d'utilisations de plusieurs de nos équipements;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité s'est retirée de l'entente faisant passer les coûts de 8 985\$ à 10 789\$;

20-11-198

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de renouveler l'entente en Santé et Sécurité au travail pour un montant de 10 789\$ en 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.7.- Vérification comptable 2020

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à la vérification de l'année financière 2020;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à la nomination d'une firme de comptables pour la vérification de l'année financière 2020;

CONSIDÉRANT que nous avons plusieurs dossiers complexes liés à notre regroupement;

CONSIDÉRANT que la firme de comptables Champagne Bellehumeur Guimond inc sont aux faits de ces enjeux;

20-11-199

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de mandater la firme de comptables Champagne Bellehumeur Guimond inc pour la vérification de l'année 2020 pour la municipalité de Laverlochère-Angliers pour un montant estimé de 10 950\$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.8.- Préparation budget 2021

Le budget sera préparé par le maire et le directeur général, il sera présenté au conseil durant une rencontre dont la date sera à déterminer.

7.9.- Déclaration d'intérêt pécuniaire

Rappel aux élus de produire leur déclaration d'intérêt pécuniaire avant le conseil de décembre 2020.

7.10.- Déneigement Angliers

CONSIDÉRANT que la municipalité de Laverlochère-Angliers possède un grand territoire à déneiger;

CONSIDÉRANT qu'il y a du déneigement à effectuer au centre communautaire et à la station de pompage du secteur Angliers pour la période hivernale;

CONSIDÉRANT que l'évaluation des travaux de déneigement est de moins de 25 000\$;

20-11-200

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de donner l'entretien d'hiver de la cour avant et arrière du centre communautaire ainsi que de la station de pompage du secteur Angliers à Marché Léane;

QUE la tarification sera de 80\$ pour la cour avant, 140\$ pour la cour arrière et 30\$ pour la station de pompage pour un total de 250 \$ et ce, pour chaque déneigement effectué par l'entreprise Marché Léane.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8.- Rapport des comités

8.1.- Comité consultatif d'urbanisme

8.1.1- Nomination de Micheline Marcotte

CONSIDÉRANT qu'une place est disponible dans le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Madame Micheline Marcotte à joindre le comité consultatif d'urbanisme;

20-11-201

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de nommer Madame Micheline Marcotte sur le comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

9.1.- Achat d'un clapet de pied pour la pompe secondaire

Installation d'un clapet d'un montant de 969\$ avant taxe pour permettre l'installation de la pompe secondaire à la station de pompage d'Angliers.

9.2.- Rencontre municipalité de Fugèreville

Une rencontre sera effectuée en novembre pour discuter de sécurité publique

10.- Affaires nouvelles

10.1.- Fonds Régions Ruralité – Volet 4

Recherche de projet pour application au programme

10.2.- Cybersécurité

Une analyse sera faite pour évaluer les risques de nos systèmes informatiques.

11.- Information du maire.

11.1.- Tirage au sort de terrains au Lac Robinson

Deux nouveaux terrains ont été attribués.

11.2.- Dossier Piscine

Informations sur le nouveau comité de la piscine.

12.- Période de question

Le conseil prend note des questions et des différents commentaires émis.

13.- Suivi construction Chemin Lac Robinson

Point en huis-clos

14.- Clôture de l'assemblée

Le président déclare la levée de la séance, il est 21h28.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle de l'église du secteur Angliers, le 7 décembre 2020 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller.

Est absent : Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

Ajout :

- 7.1.- Programmation TECQ 2019-2023 version 1
- 7.12.- Offre de service du Groupe CAF pour baliser le chemin d'accès au Lac des Quinze
- 7.13.- Probation de l'employé 10-0018
- 10.1.- Comité Sports et Loisirs d'Angliers (Dossier aréna)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

20-12-202

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal et de ce fait renoncent à sa lecture;

20-12-203

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.-Période de questions et demandes verbales

Le conseil prend note des questions et des différents commentaires émis.

5.- Revenus

REVENUS NOVEMBRE 2020

CSST-FSS	175.88 \$
Location salle	430.00 \$
Location équipement	5.00 \$
Mutation	2 491.00 \$
PPASEP	18 580.00 \$
Loyer Desjardins	3 171.08 \$
Taxes à rec	1 280.07 \$
Foncières	19 978.37 \$
Aqueduc	4 405.41 \$
Égout	1 080.11 \$
Traitement des eaux	2 420.00 \$
Mat. Résiduelle	4 429.61 \$
Photocopies	10.00 \$
Intérêts	101.43 \$
Permis	175.00 \$
Corp. Dév. Angliers	10 886.26 \$
Age d'or	86.56 \$
Article promotionnel	50.00 \$
Sécurité Covid - MRC	2 500.00 \$

Total: 72 255.81 \$

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

20-12-204

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que les dépenses présentées pour le mois de novembre 2020 soient autorisées pour des factures s'élevant à 150 320,47 \$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 11 850.30 \$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 30 novembre 2020, totalisant des dépenses de 162 170.77 \$, plus une somme de 32 374.71 \$ consignée au rapport des salaires nets du 25 novembre 2020, le tout totalisant 194 545.48 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1.- Demande pour l'installation d'une signalisation prévenant d'un embarquement d'écolier près du matricule 1951 56 4005

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen pour l'installation d'une signalisation prévenant d'un embarquement d'écolier près du matricule 1951 56 4005;

CONSIDÉRANT la mauvaise visibilité de la zone d'embarquement d'écolier près de la longue courbe près dudit matricule;

20-12-205

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller de Manon Perron d'installer une signalisation au sud de la courbe près du matricule 1951 56 4005.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.2.- Demande d'annulation de droits de mutation immobilières sur le matricule 2467 57 9282

Une municipalité ne peut pas annuler de droits de mutation immobilières.

6.3.- Demande d'aide financière et matériel pour la 47^e édition de la Rigolade 2021

CONSIDÉRANT que le comité demande le soutien financier et matériel pour la Rigolade du Printemps;

20-12-206

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que le conseil autorise la fermeture temporaire de la rue Labelle Ouest les 21, 22 et 23 mai 2021;

QUE nous mettons à leur disposition la salle du Pavillon avec les chaises et les tables;

QUE la rétrocaveuse, le camion-citerne et l'autopompe sont prêtés durant l'activité de même que les gros bacs de recyclage qui sont près de la salle sont déplacées sur le terrain où se déroule l'évènement;

QUE, selon la disponibilité de nos employés, ces derniers pourront participer à la préparation de l'évènement;

QUE nous les dégageons de toutes responsabilités dans le cas d'un bris de l'émissaire, si les véhicules utilisent le point de passage qui a été déterminé par la municipalité;

QUE dans le cas qu'un incident survient à l'émissaire à un point autre que le point de passage, le comité Loisirs et Sports de Laverlochère sera responsable;

QUE nous leur accordons une commandite de 2500\$ pour financer les jeux gonflables;

QUE nous leurs permettons l'installation de camion-restaurant le samedi soir et le lundi dans la cour de la salle communautaire, étant donné que la soirée se situe à l'extérieure du site.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.4.- Demande club de Motoneige du Témiscamingue pour traverses de routes municipales

CONSIDÉRANT la demande du club de Motoneige du Témiscamingue pour aménager des traverses sur nos routes municipales;

20-12-207

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que Yan Bergeron, directeur général, puisse signer l'approbation des traverses de routes municipales;

QU'une demande de s'assurer de la sécurité des traverses soit faite au Club de motoneige du Témiscamingue.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.5.- Appui au projet « Pour un milieu favorable à un vieillissement actif »

CONSIDÉRANT que l'organisme E.L.A.N. a déposé une demande au Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la construction de la résidence va bon train et que l'arrivée de la clientèle est prévue pour juillet 2021;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Laverlochère-Angliers trouve important d'offrir aux aînés des espaces communs et extérieurs qui les encourageront à bouger et s'activer, dans un climat favorable à un épanouissement de leur vie sociale;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra d'améliorer la qualité de vie des aînés, de briser l'isolement et favoriser des activités pour de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que le projet est adapté aux caractéristiques et aux besoins des personnes âgées;

CONSIDÉRANT que la municipalité a accordé un soutien financier pour la construction de la résidence et à procédé au don d'un terrain pour son implantation;

20-12-208

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine que la municipalité de Laverlochère-Angliers appuie le projet « Pour un milieu favorable à un vieillissement actif ! »;

QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers confirme sa participation au présent projet, par une contribution en biens et services, par la mise en disponibilité de son personnel pour le montage et l'installation des équipements au cours de la saison estivale 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.6.- Demande aide financière École Rivière-des-Quinze

Ne se qualifie pas dans notre politique de dons.

7.- Dossiers municipaux

7.1.- Dossier infrastructure

7.1.1.- Programmation TECQ 2019-2023 version 1

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

20-12-209

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou à la perte de bien attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.1.2.- Secteur Laverlochère

Aucun point

7.1.3.- Secteur Angliers

Attente de l'approbation de la directrice régionale à l'environnement, afin de pouvoir aller chercher du financement dans le dossier pilote sur l'eau potable.

7.2.- Budget 2021

7.2.1. -Avis de motion pour le projet de règlement 2020-08

Avis de motion est donné par le maire Daniel Barrette de la présentation d'un règlement portant le numéro 2020-08 fixant le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception.

7.2.2. -Présentation du projet de règlement 2020-08

Le maire Daniel Barrette dépose le projet de règlement 2020-08 concernant le budget 2021.

7.2.3.- Détermination de la séance d'adoption du budget

CONSIDÉRANT que nous nous devons adopter le budget avant le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que la séance pour la vérification du budget a eu lieu le 3 décembre 2020

CONSIDÉRANT que le budget 2020 a été adopté dans le secteur Angliers en 2019

20-12-210

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron que la séance pour l'adoption du budget sera le 14 décembre 2020;

QUE cette séance aura lieu à la salle du conseil dans le secteur Laverlochère à 19h30.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.3.- Approbation de reddition de comptes

7.3.1.- Reddition de compte Programme d'aide à la voirie locale – Dossier PPA-ES 27705-1-85052(08)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Laverlochère-Angliers a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli pour le dossier 00027705-1-85052 (08) – 2018-07-26-27;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyé est de compétence municipale et admissible au PAV;

20-12-211

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers approuve les dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.3.2.- Reddition de compte Programme d'aide à la voirie locale – Dossier PPA-ES 28787-1-85052(08)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Laverlochère-Angliers a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli pour le dossier 00028787-1-85052 (08) – 2019-10-23-19;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyé est de compétence municipale et admissible au PAV;

20-12-212

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine que le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers approuve les dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.3.3.- Reddition de compte Programme d'aide à la voirie locale – Dossier PPA-CE 25829-1-85080(08)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Laverlochère-Angliers a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli pour le dossier 00025829-1-1-85080 (08) – 2017-07-07-4;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyé est de compétence municipale et admissible au PAV;

20-12-213

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers approuve les dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.4.- Calendrier des séances ordinaire de 2021

Le calendrier des séances ordinaire de 2021 sera adopté lors de la séance du budget.

7.5.- Appui au projet « Sécurité – Identification des routes et résidences »

CONSIDÉRANT que la sécurité des citoyens est une priorité et que l'identification de nos routes est déficiente;

CONSIDÉRANT que les noms de rues, de rangs et numéros civiques sont inefficaces à plusieurs endroits;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit renouveler l'identification des routes et des numéros civiques des résidences rurales;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut profiter du programme Fonds régions et ruralité – Volet 4 pour remédier aux lacunes ;

20-12-214

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron que la municipalité approuve le projet et dépose une demande d'aide financière pour des projets locaux de vitalisation 2020-2021 des Fonds régions et ruralité – Volet 4 pour un montant de 30 611.80\$;

QUE la municipalité s'engage à déboursier le 9 183.54\$, soit 30% du projet;

QUE le financement se fera à l'aide d'une taxe spéciale d'environ 10.13\$ par matricule;

QUE Monsieur Yan Bergeron, Directeur général de la municipalité de Laverlochère-Angliers, soit le mandataire, donc la personne autorisée à signer au nom de la municipalité;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.- Dépôt registre public des déclarations, dons et marques d'hospitalité (art 6, al.2, de la Loi sur l'éthique)

Le directeur général informe le conseil que le registre public des déclarations, dons et marques d'hospitalité est déposé et ne contient aucune information.

7.7.- Fermeture pendant la période des fêtes

CONSIDÉRANT la période des fêtes qui approche;

CONSIDÉRANT le peu d'achalandage lors de la période des fêtes au bureau municipal, ainsi que les recommandations du premier ministre du Québec;

20-12-215

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de fermer aux citoyens le bureau municipal du 17 décembre au 1 janvier 2020 inclusivement;

QUE toutefois les employés du bureau seront disponibles pour répondre aux citoyens par téléphone.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.8.- Participation de la municipalité de Laverlochère-Angliers à l'Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Béarn, Fugèreville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue ont conclu une entente intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme », ayant pris effet le 25 mars 2019 d'une part et de l'adhésion de la municipalité de Latulipe-et-Gaboury comme membre à l'entente en janvier 2020 d'autre part;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à la clause 28 de ladite entente que :
« Toute autre municipalité désirant adhérer à la présente entente pourra le faire conformément aux dispositions de l'article 624 du Code municipal et 469.1 de la Loi sur les cités et villes, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Elle obtient le consentement de toutes les municipalités déjà participantes;
- b) Si l'adhésion a lieu au cours d'un exercice financier, une majoration additionnelle de 25 % des salaires et des avantages sociaux est imposée à cette municipalité pour cet exercice financier;
- c) Elle accepte les conditions d'adhésion, dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d'une annexe à la présente entente;
- d) Toutes les municipalités participantes autorisent, par résolution, cette annexe.»;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Laverlochère-Angliers désire participer à l'entente et accepte la condition émise par les municipalités participantes, soit le paiement d'un frais d'adhésion de 1 139.47\$ afin de contribuer aux frais des heures communes 2019 et 2020 (formation et recherche documentaire);

CONSIDÉRANT QUE compte tenu de l'adhésion des municipalités de Duhamel-Ouest, Kipawa, Laverlochère-Angliers et St-Édouard de Fabre et de la coïncidence des besoins de la ressource sur la période du 1^{er} mai au 30 octobre par les différentes municipalités participantes, une ressource supplémentaire à temps plein (35 heures/semaine) sera embauchée;

20-12-216

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron que le conseil municipal autorise la participation de la municipalité à l'« Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme » telle que présentée, incluant les addendas # 1, # 2 et # 3 et l'annexe précisant les conditions, à compter du 1^{er} janvier 2021.

QUE le conseil municipal autorise le maire (ou la mairesse) et le directeur général (ou la directrice générale) à signer l'annexe de l'entente précisant l'adhésion de la Municipalité.

QUE le conseil municipal établit le nombre d'heures réservées pour l'année 2021 à 150 heures et autorise l'ajustement des heures réservées au prorata, conformément à ladite entente.

QUE la municipalité de de Laverlochère-Angliers s'engage à payer un montant estimé de 7033 \$ pour 2021.

QUE le conseil accepte le frais d'adhésion de 1 139.47\$ afin de contribuer aux frais des heures communes 2019 et 2020 (formation et recherche documentaire), tel que prévu à l'annexe de l'entente.

QUE le conseil municipal s'engage à nommer, par le biais d'une résolution, la ressource embauchée par la MRC de Témiscamingue à titre de responsable et à l'autoriser à délivrer les constats d'infraction lorsque le nom de la personne qui occupera ledit poste sera connu, ainsi qu'à désigner le service de la MRC.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.9.- Résolution autorisant le renouvellement de l'entente relative à la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail (SST) dans un contexte de prévention

CONSIDÉRANT la résolution 20-11-198 du conseil municipal adoptée le 2 novembre 2020 et autorisant la signature de l'addenda de l'entente relative à la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail (SST) (ci-après « entente »);

CONSIDÉRANT QUE l'entente vient à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE des besoins en santé et sécurité au travail sont toujours présents au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'entente que les municipalités participantes doivent adopter une résolution afin de confirmer leur désir de maintenir la ressource en santé et sécurité au travail et ainsi prolonger l'entente à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE huit des neuf parties à l'addenda #1 de l'entente ont démontré leur intérêt à renouveler l'entente, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'une partie du budget total soit 40 % est supporté par le territoire et 60 % financé par les municipalités participantes à parts égales et autres considérations;

CONSIDÉRANT QUE des modifications devront être apportées à l'addenda #1 de l'entente afin de s'adapter à la nouvelle situation des parties;

20-12-217

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de renouveler l'Entente relative à la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail (SST), et ce, jusqu'au 31 décembre 2021, pour un montant à parfaire et estimé à 6 108.96\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.10.- Offre de service pour la production d'un devis d'appel d'offres pour la vente de terrain de villégiature au Lac des Quinze

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de mettre en vente les terrains qu'il possède dans le secteur du Lac des Quinze dans les prochains mois par soumission;

20-12-218

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'accepter l'offre de service de Services Conseils Arnaud Warolin pour un montant de 1437.19\$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.11.- Entente harmonisation #5004 avec RYAM Gestion forestière

CONSIDÉRANT la réception de l'entente d'harmonisation #5004 avec RYAM Gestion forestière;

CONSIDÉRANT QUE cette entente correspond aux demandes de la municipalité;

20-12-219 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Cindy Cotten que Yan Bergeron, directeur général puisse signer l'entente d'harmonisation.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.12.- Offre de service du Groupe CAF pour baliser le chemin d'accès au Lac des Quinze

CONSIDÉRANT la résolution 20-10-181 sur le balisage du chemin d'accès dans le secteur du Lac des Quinze;

20-12-220 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'accepter l'offre de service du Groupe CAF pour baliser le chemin pour un montant estimé à 750\$, soit 10h à 75\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.13.- Probation de l'employé 10-0018

L'employé 10-0018 a terminé sa probation avec succès.

8.- Rapport des comités

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

10.- Affaires nouvelles

10.1.- Comité Sports et Loisirs d'Angliers (Dossier aréna)

CONSIDÉRANT que le comité Sport et Loisirs Angliers ne répond pas aux différentes demandes de la municipalité;

CONSIDÉRANT que nous n'avons pas encore reçu leurs états financiers;

CONSIDÉRANT que le comité Sport et Loisirs Angliers n'ouvrira pas l'aréna cet hiver;

20-12-221 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de retirer la gestion de l'aréna au comité Sport et Loisirs Angliers pour cet hiver;

QUE les serrures soient changées partout dans l'aréna;

QU'une ressource soit recherchée pour l'entretien de la patinoire;

QU'une rencontre ait lieu au début de l'année 2021 pour évaluer les différentes options.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11.- Information du maire.

12.- Période de question

Le conseil prend note des questions et des différents commentaires émis.

La conseillère Manon Perron quitte à 20h52.

13.- Chemin d'accès Lac Robinson

ATTENDU que par sa résolution 20-08-147 adoptée le 3 août 2020, la Municipalité a octroyé un contrat pour la construction du chemin au Lac Robinson pour un montant total à forfait de 56 542,35 \$, taxes incluses, à l'entreprise Transport Beulé inc., suite à la proposition faite par ladite entreprise;

ATTENDU que l'entrepreneur, suite à l'exécution des travaux, a présenté une facture au montant de 79 050,63 \$ taxes incluses ;

ATTENDU que les dépassements de coûts n'ont jamais été autorisés par le conseil municipal ;

ATTENDU qu'au moment où l'administration a été informée du dépassement de coûts, celle-ci a requis de l'entrepreneur un estimé des coûts supplémentaires afin de soumettre le tout au conseil ;

ATTENDU qu'au moment où cet estimé a été fourni à la Municipalité, les travaux, de toute évidence, avaient déjà été réalisés par l'entrepreneur, sans autorisation du conseil ;

20-12-222

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme totale de 56 542,35 \$, taxes incluses, uniquement, tel que convenu contractuellement avec l'entrepreneur suivant la résolution 20-08-147 pour l'exécution des travaux sur le chemin au Lac Robinson.

14.- Clôture de l'assemblée

Le président déclare la levée de la séance, il est 21h04.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle du conseil municipal du secteur de Laverlochère, le 14 décembre 2020 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Manon Perron, conseillère;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est absent : Madame Lyna Pine, conseillère;

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- **Ouverture de la séance.**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2.- **Adoption de l'ordre du jour.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

20-12-223

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toutes modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- **Adoption du budget 2021**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement 2020-08 a été donné à la séance du conseil tenue le 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 7 décembre 2020 en mentionnant l'objet et la portée de celui-ci;

CONSIDÉRANT que le maire mentionne que le règlement fixe le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception et en fait le résumé;

20-12-224

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que le règlement no 2020-08, intitulé « Règlement no 2020-08 pour fixer le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception » est adopté et qu'il soit statué et décrété que ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Le règlement est consigné au long au livre des règlements.

4.- **Adoption Programme triennal 2021-2022-2023**

ATTENDU que chaque année, le conseil municipal doit adopter un programme triennal en immobilisation;

20-12-225

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que le programme triennal en immobilisation 2020-2021-2022, ci- après est adopté.

No Projet	Titre	Coût en milliers de \$			
		2021	2022	2023	Total
2021-01	Eau potable Angliers	100	200	200	500
2021-02	Achat de machinerie	150	0	0	150
2021-03	Émissaire Rue Arpin	600	0	0	600
2021-04	Développement Lac des Seize	50	50	50	150
2021-05	Développement Lac Robinson	100	0	0	100
2021-06	Construction chemin Montée Fraser	100	0	0	100
2021-07	Pressurisation aqueduc Laverlochère	60	0	0	60
2021-08	Réfection Rue Principale	0	300	300	600

5.- Calendrier des séances ordinaire de 2021

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

20-12-226

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten et résolu unanimement;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 19 h 30 :

11 janvier	3 mai	Mardi 7 septembre
1 février	7 juin	4 octobre
1 mars	5 juillet	15 novembre
12 avril	2 août	6 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Période de questions

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

7.- Clôture de l'assemblée

Le président déclare la levée de la séance, il est 19h47.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire